



## **COMMISSION DE VALIDATION DES DONNEES**

## **POUR L'INFORMATION SPATIALISEE**

# STANDARD DE DONNEES **COVADIS**Schéma régional de cohérence écologique

version 0.8 - 7 mars 2014



## **COVADIS**

## Commission de validation des données pour l'information spatialisée

## Standard de données COVADIS

## Thème Schéma régional de cohérence écologique

Titre Standard de données COVADIS du thème [Schéma régional de cohérence

écologique]

Rapporteur Benoit Gourgand (Certu)

**Date** 07/03/14

Sujet Spécifications du standard de données du thème [Schéma régional de cohérence

écologique]

**Description** Le présent document décrit le standard de données COVADIS Schéma régional de

cohérence écologique qui porte sur les données géographiques qui sont

cartographiées dans les schémas régionaux approuvés.

Chaque schéma régional de cohérence écologique comporte des cartes à moyenne échelle représentant les continuités et discontinuités écologiques au niveau régional.

Ce géostandard SRCE propose un cadre méthodologique pour organiser les

données géographiques qui ont servi à élaborer ces cartes.

La réalisation de ce standard a été motivée par le besoin de préparer l'évaluation des SRCE et de faciliter l'échange et la consolidation des données SRCE pour fabriquer des vues inter-régionales et nationales de la trame verte et bleue sur le territoire

français.

**Version** version 0.8 – 7 mars 2014

**Contributeurs** Benoit Gourgand (CERTU/ESI/GNSI)

Elodie Salles (DGALN/DEB) Yannick Lebeau (DGALN/DEB)

Jean-Loup Delaveau (Secrétariat COVADIS, CERTU/ESI/GNSI)

Géraldine Rogeon (MNHN)

Formats Formats disponibles du fichier : OpenDocument (.odt), Adobe PDF

Sources Document de propositions élaboré par le groupe de travail Cartographie des SRCE

sur les cartes à présenter dans le volet cartographique des SRCE, sur les éléments

de la trame verte et bleue devant y figurer, leurs attributs et leurs modes de

représentation – Mars 2012

Code de l'environnement : décret n° 2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue et document cadre « Orientations nationales pour la

préservation et la remise en bon état des continuités écologiques »

Règlement de la commission européenne sur l'interopérabilité des séries et des services de données géographiques n°1089/2010 paru au journal officiel.

**Droits** MAAF, MEDDE

Fichier COVADIS\_standard\_SRCE\_v0.8.odt, 53 pages

Statut du document Projet | Appel à commentaires | Proposé à la COVADIS | Validé par la COVADIS

#### Historique du document

Version	Date	Chapitre modifié	Changement apporté
0.4	30/10/13		
0.5	15/11/13		
0.6	06/12/13		Consolidation des beta-tests et remarques de la DGALN avant l'appel à commentaires public.
0.7	18/12/13		
0.8	07/03/14		

#### Table des matières

Α.	Présentation du standard de données	<u>8</u>
	A.1 Identification	<u>8</u>
	A.2 Généalogie	9
	A.2.1 Commande	
	A.2.2 État et analyse de l'existant	
	A.2.3 Déroulement de l'instruction	<u>9</u>
	A.2.4 Prise en compte de la directive INSPIRE	
	A.2.5 Perspectives d'évolution	<u>10</u>
В.	Contenu du standard de données	. <u>11</u>
	B.1 Description et exigences générales	
	B.1.1 Présentation du contenu des données	. <u>11</u>
	B.1.2 Caractérisation des milieux associés de la trame verte et bleue	
	B.1.3 Gestion des identifiants	
	B.1.4 Topologie	
	B.1.5 Systèmes de référence	
	B.1.6 Modélisation temporelle	
	B.2 Modèle conceptuel de données	<u>16</u>
	B.3 Catalogue d'objets	<u>18</u>
	B.3.1 Classe d'objets <srce></srce>	
	B.3.2 Type de données <entitesrce></entitesrce>	
	B.3.3 Classe d'objets <reservoirbiodiversite></reservoirbiodiversite>	
	B.3.4 Type de données < Milieu Type >	22
	B.3.5 Classe d'objets <corridor></corridor>	22
	B.3.6 Classe d'objets <courseausrce></courseausrce>	
	B.3.7 Classe d'objets <obstaclecontinuiteecologique> B.3.8 Classe d'objets <actionprioritairesrce></actionprioritairesrce></obstaclecontinuiteecologique>	25
	B.3.9 Classes et types importés	28
	B.3.10 Types énumérés	
	B.4 Qualité des données.	
	B.5 Considérations juridiques	
C.	Structure des données, métadonnées	<u>38</u>
	C.1 Structure des données	
	C.1.1 Choix d'implémentation	
	C.1.2 Livraison informatique	
	C.1.3 Dictionnaire des tables pour Mapinfo, QGIS	
	C.2 Métadonnées standard COVADIS	<u>51</u>

#### **Bibliographie**

- [1] <u>IRSTEA</u> CERTU MEDDE *Synthèses et illustrations des propositions* du groupe travail « cartographie des SRCE» note de mars 2012, 22 p. .
- [2] Articles R.371-16 à R.371-31 du code de l'environnement : définitions de la trame verte et bleue et contenu des schémas régionaux de cohérence écologique
- [3] INSPIRE Thematic Working Group Land Use . Data Specification on Land Use . INSPIRE D2.8.III.4, version 3.0, 2013, 253 p. [en ligne] <a href="http://inspire.jrc.ec.europa.eu/index.cfm/pageid/2">http://inspire.jrc.ec.europa.eu/index.cfm/pageid/2</a>
- [4] JOUE . Règlement de la commission européenne sur l'interopérabilité des séries et des services de données géographiques n°1089/2010 . 08/12/2010, p. 89 à 92. [en ligne] <a href="http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:323:0011:0102:FR:PDF">http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:323:0011:0102:FR:PDF</a>
- [5] SANDRE . Zonages techniques et réglementaires du domaine de l'eau Thème : Zonages . SANDRE, version 1.0, 2011, 132 p.

#### Glossaire

Association	Relation entre classes d'objets, qui décrit un ensemble de liens entre leurs instances.
Attribut	Propriété structurelle d'une classe qui caractérise ses instances. Plus simplement, donnée déclarée au niveau d'une classe et valorisée par chacun des objets de cette classe.
Classe d'objets	Description abstraite d'un ensemble d'objets qui partagent les mêmes propriétés (attributs et association), comportements (opérations et états) et sémantique.
Modèle conceptuel	Modèle qui définit de façon abstraite les concepts d'un univers de discours (c'est-à-dire un domaine d'application)
Modèle logique	Le modèle logique des données consiste à décrire la structure de données utilisée sans faire référence à un langage de programmation.
Série de données	Compilation identifiable de données.
Schéma d'application	Schéma XML résultant de l'encodage en XML du modèle conceptuel de données.
Spécification de contenu	Description détaillée d'un ensemble de données ou de séries de données qui permettra leur création, leur fourniture et leur utilisation par une autre partie.
Standard de données	Spécifications organisationnelles, techniques et juridiques de données géographiques élaborées pour homogénéiser des données géographiques issues de diverses sources.
Structure physique de données	Organisation des données dans un logiciel qui permet d'améliorer la recherche, la classification, ou le stockage de l'information.
Type de données	Les données manipulées en informatique sont typées, c'est-à-dire que pour chaque donnée utilisée il faut préciser le type de donnée. Cela détermine l'occupation mémoire (le nombre d'octets) et la représentation de la donnée.
Valeur d'attribut	La valeur d'attribut correspond à une réalisation de l'attribut caractérisant une occurrence de la classe à laquelle appartient cet attribut.

#### Acronymes et abréviations générales

**CERTU** 

COVADIS Commission de validation des données pour l'information spatialisée

DDT Direction départementale des territoires

DDTM Direction départementale des territoires et de la mer

DIREN Direction régionale de l'environnement

DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DRIEE

DEAL Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DGALN Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

DEB Direction de l'eau et de la biodiversité (DGALN)

IGN Institut National de l'information géographique et forestière

**IRSTEA** 

INSPIRE Infrastructure for spatial information in the european community

ISO International standard organisation

MAAF Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt MEDDE Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

MNHN PADDUC

PLU

SANDRE Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau

SAR

TVB Trame verte et bleue
UML Unified modeling langage

#### Clés de lecture

Comment lire ce document ? Le contenu du présent standard de données géographiques est réparti dans trois parties indexées A, B et C.

La **partie A** consiste en une présentation générale du standard de données. Elle s'adresse d'abord à la COVADIS au moment de la délibération du projet de standard proposé. Sa lecture fournit un aperçu rapide du sujet traité, situe le contexte, récapitule les objectifs, la portée et l'historique du document. Mais elle s'adresse également au lecteur curieux de savoir si le standard de données concerne ses données et dans quelles conditions l'utiliser. Autrement dit, cette partie peut répondre aux questions que se pose le lecteur :

- Ai-je des données concernées par ce standard de données ?
- Quels besoins ce standard de données permet-il de satisfaire ?
- Faut-il que je l'applique et dans quelle situation ?

La partie B s'attache à spécifier le contenu c'est-à-dire les informations que contiennent les données standardisées. Cette partie est de niveau conceptuel. L'intérêt de ce découpage est de rédiger une partie du document parfaitement indépendant des technologies, outils, formats et autres choix informatiques qui sont utilisés pour créer et manipuler les données géographiques. Elle sert à définir tous les concepts du domaine et leurs interactions au moyen de techniques d'analyse comme la modélisation. La description du contenu du standard est indépendante des évolutions technologiques. Seule une évolution des besoins identifiés en début de standardisation ou une évolution du domaine traité sont susceptibles d'apporter des modifications au modèle conceptuel de données.

La **partie C** est de niveau opérationnel et s'adresse à qui veut traduire les spécifications de contenu en un ensemble de fichiers utilisables par un outil géomatique. A l'inverse des spécifications de contenu qui sont de niveau conceptuel, la structure physique des données dépend fortement de l'outil choisi pour stocker les futures données standardisées. Les caractéristiques d'une structure physique de données dépendent de plusieurs paramètres :

- les spécificités des outils géomatiques utilisés et de leur format de stockage,
- les cas d'utilisation envisagés des données,
- les choix de simplification apportés au modèle conceptuel.

Le présent standard de données est désigné sous l'appellation géostandard SRCE dans la suite de ce document.

## A. Présentation du standard de données

## A.1 Identification

Nom du standard	0/4   1   1   1   2   2   2   2   2   2   2
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	Standard de données COVADIS Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
	Le présent standard de données est le résultat de la standardisation des données relatives aux schémas régionaux de cohérence écologique élaborés, mis à jour et suivis conjointement par la Région (Conseil Régional) et l'État (DREAL ou DRIEE) en association avec un comité régional "trames verte et bleue" créé dans chaque région.
Description du contenu	Le standard a pour objet de décrire les données géographiques permettant de localiser les éléments composant la trame verte et bleue régionale identifiée dans l'atlas cartographique des schémas régionaux de cohérence écologique et de décrire les objectifs de préservation ou de remise en bon état associées à ces éléments.
	Les données traitées dans ce standard portent sur des éléments de trame reposant sur des espaces terrestres ou aquatiques.
Thème principal	Catégorie principale des informations du standard au regard de la norme ISO19115  – Environnement
Lien avec un thème INSPIRE	Le standard de données SRCE est concerné par les spécifications du thème 4 « Usage des sols » figurant dans l'annexe III de la directive INSPIRE.
Zone géographique	Le géostandard SRCE s'applique aux régions de métropole.
d'application du standard	En Corse et dans les départements d'Outre Mer, le PADDUC et les SAR valent SRCE à l'occasion de leur révision.
	L'objectif est de proposer un modèle de données aux équipes régionales pilotes des SRCE pour l'élaboration ou la mise en œuvre du SRCE.
	Cas d'utilisation attendus de la standardisation des schémas régionaux de cohérence écologique :
Objectif des données standardisées	<ul> <li>faciliter les échanges et la mise à disposition des données de localisation des trames régionales;</li> </ul>
Standardisees	<ul> <li>favoriser leur prise en compte par les projets de planification (Scot, PLU, chartes de PNR, SAGE,) et les projets des collectivités régionales;</li> </ul>
	permettre des lectures inter-régionales et nationales (assemblage).
Type de représentation spatiale	Les données géographiques concernées sont de nature vectorielle.
	L'échelle de représentation obligatoire pour les cartes des éléments de trame régionale et leurs objectifs est le 1/100 000.
Résolution, niveau de référence	Le niveau de précision et le mode de représentation peuvent être variables d'une région à l'autre ou selon les éléments au sein d'une même région. Ils sont déterminés par les pilotes des SRCE (État et Région). Les limites d'interprétation et d'utilisation sont donc précisées par les équipes régionales, dans les documents de SRCE auquel appartient l'atlas cartographique et lors de la mise à disposition des données.

#### A.2 Généalogie

#### A.2.1 Commande

Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) sont des documents cadre élaborés dans chaque région, mis à jour et suivis conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (DREAL ou DRIEE) en association avec un comité régional "trames verte et bleue".

Ils identifient la trame verte et bleue régionale, définissent les objectifs de préservation et de remise en bon état des éléments de cette trame et prévoient les mesures, actions permettant d'atteindre ces objectifs.

En application de l'article R. 371-29 du code de l'environnement, chaque SRCE comprend un atlas cartographique composé notamment de :

- une cartographie des éléments de la trame verte et bleue régionale à l'échelle 1/100 000 ;
- une cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue à l'échelle 1/100 000, identifiant les principaux obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques;
- une carte de synthèse régionale schématique des éléments de la trame verte et bleue;
- une cartographie des actions prioritaires inscrites au plan d'actions stratégique.

Les éléments qui doivent figurer sur les cartes prévues par le présent article sont précisés par le documentcadre adopté en application de l'article L. 371-2 du code de l'environnement,

Le code de l'environnement prévoit que le SRCE doit être pris en compte par :

- les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, dans le cadre de leur révision ou de leur élaboration. Les documents d'urbanisme (SCOT et PLU), les SAGE et SDAGE sont en particulier visés par cette prise en compte ;
- et les projets d'infrastructures linéaires de transport de l'État.

Par voie de conséquence, le code de l'environnement demande que les SRCE soient aussi pris en compte par les projets soumis à étude d'impact et les plans-programmes soumis à évaluation environnementale.

En complément de la parution de recommandations sur la représentation graphique des schémas régionaux de cohérence écologique (note de mars 2012) élaborées par un groupe de travail dédié composé d'équipes régionales volontaires piloté par IRSTEA pour la DEB, la définition d'un modèle conceptuel de données pour les futurs SIG associés aux atlas cartographiques des SRCE a été commandé au CERTU. L'objectif est de proposer un modèle de données aux équipes régionales pilotes des SRCE en vue, lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre du SRCE, de :

- faciliter les échanges et la mise à disposition des données de localisation des trames régionales ;
- favoriser leur prise en compte par les projets de planification (Scot, PLU, chartes de PNR, SAGE,...) et les projets des collectivités régionales;
- permettre des lectures inter-régionales et nationales (assemblage).

#### A.2.2 État et analyse de l'existant

Le projet de standardisation des données de la cartographie réglementaire des schémas régionaux de cohérence écologique a été conduite en parallèle de l'élaboration des premières versions de SRCE. Par conséquent l'étude de l'existant représente l'état actuel des réflexions pour la réalisation des SRCE.

#### A.2.3 Déroulement de l'instruction

Le présent document est le résultat d'un projet de standardisation des données relatives aux schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

L'instruction du standard s'est déroulée entre septembre 2011 et novembre 2013. Elle a été menée par une équipe projet dédiée composée de :

- Le CERTU représenté par Benoit Gourgand en qualité de rapporteur du standard ;
- · Le MNHN représenté par Guillaume Grech et Géraldine Rougeon ;
- La DEB, direction de l'eau et de la biodiversité, représentée par Élodie Salles ;
- La DREAL et le Conseil régional Rhône-Alpes.

Le projet du standard a été repris et arrêté par la DEB, le MNHM et le CERTU à la suite de la sortie du décret

#### A.2.4 Prise en compte de la directive INSPIRE

La trame verte et bleue vue est d'abord considéré par ce géostandard comme un réseau fonctionnel au service de la biodiversité. Les corridors et réservoirs de biodiversité traduisent la fonction écologique des territoires en faveur de la préservation des espèces.

Les données du présent géostandard relèvent du thème Usage des sols de la directive INSPIRE (thème 4 de l'annexe III). Le rattachement du géostandard Schéma régional de cohérence écologique au thème usage des sols est pertinent pour plusieurs raisons :

- Le thème Usage des sols de la directive INSPIRE poursuit les mêmes objectifs en englobant toutes les données qui caractérisent les territoires selon leur dimension fonctionnelle actuelle et future ou leur objet socioéconomique ou écologique.
- Les réseaux écologiques sont justement décrits comme un cas d'utilisation potentiel des données d'usage des sols (cf. annexe B.4 des spécficiations du thème INSPIRE Land Use [3]).
- Le périmètre du géostandard SRCE distingue les éléments de trame verte et bleue (ceux résultant du processus d'élaboration du SRCE) des objets géographiques qui ont servi à l'analyse. Ces derniers ne sont pas dans le périmètre du standard et se classent dans d'autres thèmes INSPIRE (sites protégés, habitats, biotope et répartition des espèces, occupation des sols...)

Une analyse complémentaire est à mener pour vérifier la possibilité de peupler le modèle de données INSPIRE à partir de celui du géostandard SRCE (cf. B.2). Ses résultats sont annexés au présent géostandard.

#### A.2.5 Perspectives d'évolution

La rédaction du présent géostandard a été menée en parallèle de l'élaboration des premiers SRCE par les Conseils Régionaux et les DREAL. L'approche générique adoptée essaie de rendre le standard suffisamment flexible pour s'adapter aux spécificités de chaque SRCE.

#### B. Contenu du standard de données

#### B.1 Description et exigences générales

#### B.1.1 Présentation du contenu des données

#### **Terminologie**

Le standard SRCE décrit dans ce modèle l'organisation des éléments devant figurer a minima dans les atlas cartographiques des SRCE, à savoir les éléments de trame verte et bleue identifiés à l'échelle d'une région, les obstacles à la continuité écologique et les actions prévues afin d'atteindre les objectifs de préservation ou de restauration de ces continuités.

#### **Description narrative**

Le schéma régional de cohérence écologique est élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'État en association avec un comité régional "trames verte et bleue" créé dans chaque région de la métropole. Il identifie les éléments de trame verte et bleue (TVB) retenus à l'échelle régionale, fixe les objectifs de préservation ou de restauration de ces éléments et prévoit les actions afin d'atteindre ses objectifs.

Le standard SRCE prend en compte l'ensemble des composantes de la TVB.

Les éléments constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques :

- les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces;
- les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
- Les cours d'eau et canaux constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Le modèle fait le choix de distinguer les cours d'eau du SRCE des réservoirs de biodiversité et corridors pour :

- être conforme au cadre reglementaire (Article R. 371-19 IV du code de l'environnement) qui précise que les cours d'eau retenus en éléments de TVB constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques,
- 2. s'adapter à la majorité des SRCE qui ont distingué les cours d'eau des autres milieux,
- 3. permettre le lien entre ces éléments de cours d'eau et le référentiel du SI Eau géré par le SANDRE.

#### **Avertissement**

Le gésotandard Schéma régional de cohérence écologique vise à harmoniser des données produites de façon différente d'une région à l'autre. Chaque SRCE a été élaboré selon une méthode définie au niveau régional par le maître d'ouvrage. Les SRCE traduisent le résultat de choix, de géographies et de méthodologies variant d'une région à l'autre. Par exemple :

- L'espace agricole est identifié comme un élément de trame dans une région mais pas dans sa voisine.
- Un premier maître d'ouvrage choisit de considérer le réseau électrique comme n'étant pas fragmentant pour la majorité des espèces, tandis que d'autres régions auront traité et identifié cet obstacle.

Ces disparités des méthodes appliquées dans chaque région sont ménagées dans le géostandard par deux niveaux de lecture. Le premier permet une lecture harmonisée des données cartographiées dans chaque SRCE selon les recommandations et nomenclatures du code de l'environnement. Le second offre à chaque région la possibilité de renseigner ses choix régionaux.

Nom de la classe	Thème	Spatiale ?
SRCE : identification et description du schéma adopté	Aménagement – urbanisme zonages d'aménagement	non
ReservoirBiodiversite : réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE	Aménagement – urbanisme zonages d'aménagement	oui
Corridor : corridors reliant des réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE	Aménagement – urbanisme zonages d'aménagement	oui
CoursEauSRCE :	Aménagement – urbanisme zonages d'aménagement	oui
ObstacleContinuiteEcologique: classe réunissant l'ensemble des obstacles à la continuité écologique.	Aménagement – urbanisme zonages d'aménagement	oui
ActionPrioritaireSRCE classe des actions prioritaires mises en place dans le cadre du SRCE	Aménagement – urbanisme zonages d'aménagement	oui

Classes d'objets figurant dans le modèle conceptuel de données

Les classes d'objets du standard <SRCE> sont les suivantes :

- La classe <SRCE> est une classe non géométrique. Elle sert de base de suivi du document ;
- La classe <ReservoirBiodiversite> liste les différents réservoirs de biodiversité.
  En application de l'article R.371-19 II du code de l'environnement, les réservoirs de biodiversité sont
  des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus
  riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie
  (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en
  ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations
  d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de
  nouvelles populations d'espèces ;
- La classe <Corridor> liste les différents corridors écologiques qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. (article R. 317-19 III du code de l'environnement).
   La réglementation autorise que tous les réservoirs de biodiversité ne soient pas forcément reliés par des corridors écologiques (article R. 317-19 II du code de l'environnement).
  - Ce cas de figure devrait être limité et concerner principalement des réservoirs de biodiversité au regard :
    - a) de la pertinence de connecter ou de garder l'isolement naturel de ces espaces (en particulier : cas d'isolement pour permettre d'éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes ou d'éventuels problèmes sanitaires posés par la faune sauvage véhiculant des maladies pouvant se transmettre à des espèces domestiques (ex. fièvre porcine) ou même à l'homme (ex. rage));
    - b) d'un enjeu de préservation de certains espaces qui constituent un réseau écologique en « pas japonais » pour les espèces associées (exemple : des étangs et lacs, des mares, des tourbières) ou de certains espaces non connectés aujourd'hui mais qui pourront servir demain de "relais" ou de nouveau point du maillage écologique du territoire (face à des changements tels que le changement climatique, l'évolution de l'aire de répartition, les incendies, la disparition de réservoirs via un projet d'aménagement...).
- La classe <CoursEauSRCE> liste les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux et espaces de mobilité associés retenus comme éléments de trame verte et bleue régionale;
- La classe <ObstacleContinuiteEcologique> liste les principaux obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques identifiés dans l'atlas cartographique dans la cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue à l'échelle 1/100 000 (article R. 371-29. du code de l'environnement).
- La classe <ActionPrioritaireSRCE> liste les actions prioritaires inscrites au plan d'actions stratégique du SRCE et cartographiées. (article R. 371-28. du code de l'environnement).

#### B.1.2 Caractérisation des milieux associés de la trame verte et bleue

Dans la plupart des régions, la détermination des éléments de la trame verte et bleu a consisté à réfléchir par sous-trames. Chaque sous-trame a ensuite servi à cartographier les corridors et les réservoirs biologiques de chaque SRCE.

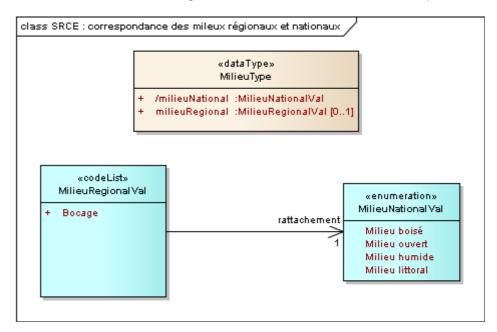
Le standard Schéma régional de cohérence écologique s'attache en priorité à la trame verte et bleue telle que la représente l'atlas cartographique au 1:100 000 du SRCE. Ainsi le modèle contient-il des classes se rapportant aux réservoirs biologiques, corridors et cours d'eau ; et les sous-trames souvent étudiées à une résolution spatiale meilleure que le 100 000 n'ont pas été modélisées dans ce géostandard en tant qu'objets géographiques.

Nb : le standard offre une base technique qui peut servir pour gérer les sous-trames dans des tables supplémentaires.

Cependant, les besoins de standardisation et les obligations réglementaires ont conduit à modéliser la filiation entre les sous-trames et chaque corridor et réservoir de biodiversité qu'elles composent. Le rattachement des réservoirs et corridors aux sous-trames attendu réglementairement dispose de deux niveaux :

- le milieu composant majoritairement l'élément de trame (attribut « milieuMajoritaire ») et
- le ou les autres milieux associés (attribut « milieuAssocie ») .

Chaque élément de trame du SRCE se voit décrit par son milieu majoritaire et ses éventuels milieux associés. Chaque milieu est qualifié de façon régionale et nationale en utilisant une nomenclature régionale spécifique à chaque SRCE et la nomenclature nationale figurant dans le code de l'environnement (art. R. 371-27).



En lien avec la mission en charge de la trame verte et bleue, chaque équipe régionale est invitée à rattacher chaque valeur de milieu régional à un et un seul milieu national. Ce travail de rattachement est à faire une fois et une seule pour chaque SRCE de manière à n'avoir à saisir que les valeurs des milieux régionaux pour chaque objet – le renseignement des milieux nationaux pouvant ensuite s'automatiser.

#### B.1.3 Gestion des identifiants

Le géostandard Schéma régional de cohérence écologique définit deux types d'identifiants :

- L'identifiant du SRCE
- · Les identifiants des objets qui le composent

L'identifiant du SRCE respecte le format : <CodeRegion>SRCE<millésime d'adoption> Par exemple, le SRCE adopté en 2014 par la région Rhône Alpes sera identifié par FR82SRCE2014

Le mécanisme d'identification des objets géographiques d'un SRCE est construit de la façon suivante : <CodeRegion><CodeObjet><CodeGeometrie><Incrément numérique>

#### Selon les valeurs possibles suivantes

CodeRegion	CodeObjet	CodeGeometrie	Entier numérique
FRXX cf. valeur de la liste	A/O/C/R/H où	P/L/S où	
<coderegion> en annexe</coderegion>	A correspond à la classe <actionprioritairesrce> O correspond à la classe <obstaclecontinuiteecologique> C correspond à la classe <corridor> R correspond à la classe <reservoirbiodiversite> H correspond à la classe <courseausrce></courseausrce></reservoirbiodiversite></corridor></obstaclecontinuiteecologique></actionprioritairesrce>	P désigne les objets ponctuels L désigne les objets linéaires S désigne les objets surfaciques	

#### **B.1.4** Topologie

La modélisation des données d'un SRCE a été menée avec une approche cartographique. Le modèle conceptuel de données n'exprime pas toutes les relations de voisinnage pouvant exister entre les entités constituant la trame verte et bleue.

Le modèle ne fait notamment pas état :

- des relations entre les obstacles à la continuité écologique et les entités de SRCE ;
- des différents cas de continuité écologique entre les corridors et les réservoirs de biodiversité.

Par simplification, ces cas de topologie sont gérés de manière intrinsèque, c'est-à-dire grâce aux relations spatiales entre objets géométriques. Un réservoir écologique et un corridor écologiquement connecté doivent être représentés par deux objets qui s'intersectent.

Un obstacle qui fragmente un élément de trame doit avoir une géométrie qui intersecte le périmètre du corridor ou du réservoir concerné.

#### B.1.5 Systèmes de référence

Système de
référence spatial

Les systèmes de référence géographique préconisés sont rendus obligatoires par le décret 2000 – 1276 du 26 décembre 2000 modifié portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics. Sur le territoire métropolitain c'est le système français légal RGF93 associé au système altimétrique IGN69 qui s'applique. Les projections associées sont listées ci-dessous.

Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Système altimétrique	Unité
RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	IGN 1969 (Corse: IGN1978)	mètre
RRAF91 (WGS84)	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1988	mètre
RRAF91 (WGS84)	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1987	mètre
RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	NGG 1977	mètre
RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	IGN 1989	mètre
RGM04 (compatible WGS84)	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38	SHOM 1953	mètre
	géodésique  RGF93  RRAF91 (WGS84)  RRAF91 (WGS84)  RGFG95  RGR92  RGM04 (compatible	géodésique         associé           RGF93         IAG GRS 1980           RRAF91 (WGS84)         IAG GRS 1980           RRAF91 (WGS84)         IAG GRS 1980           RGFG95         IAG GRS 1980           RGR92         IAG GRS 1980           RGM04 (compatible         IAG GRS 1980	géodésiqueassociéRGF93IAG GRS 1980Lambert 93RRAF91 (WGS84)IAG GRS 1980UTM Nord fuseau 20RRAF91 (WGS84)IAG GRS 1980UTM Nord fuseau 20RGFG95IAG GRS 1980UTM Nord fuseau 22RGR92IAG GRS 1980UTM Sud fuseau 40RGM04 (compatibleIAG GRS 1980UTM Sud fuseau 38	géodésique         associé         altimétrique           RGF93         IAG GRS 1980         Lambert 93         IGN 1969 (Corse: IGN1978)           RRAF91 (WGS84)         IAG GRS 1980         UTM Nord fuseau 20         IGN 1988           RRAF91 (WGS84)         IAG GRS 1980         UTM Nord fuseau 20         IGN 1987           RGFG95         IAG GRS 1980         UTM Nord fuseau 22         NGG 1977           RGR92         IAG GRS 1980         UTM Sud fuseau 40         IGN 1989           RGM04 (compatible         IAG GRS 1980         UTM Sud fuseau 38         SHOM 1953

Système de référence temporel

Le système de référence temporel est le calendrier grégorien. Les valeurs de temps sont référencées par rapport au temps local exprimé dans le système de temps universel UTC.

Unité de mesure | Cf. système international de mesure

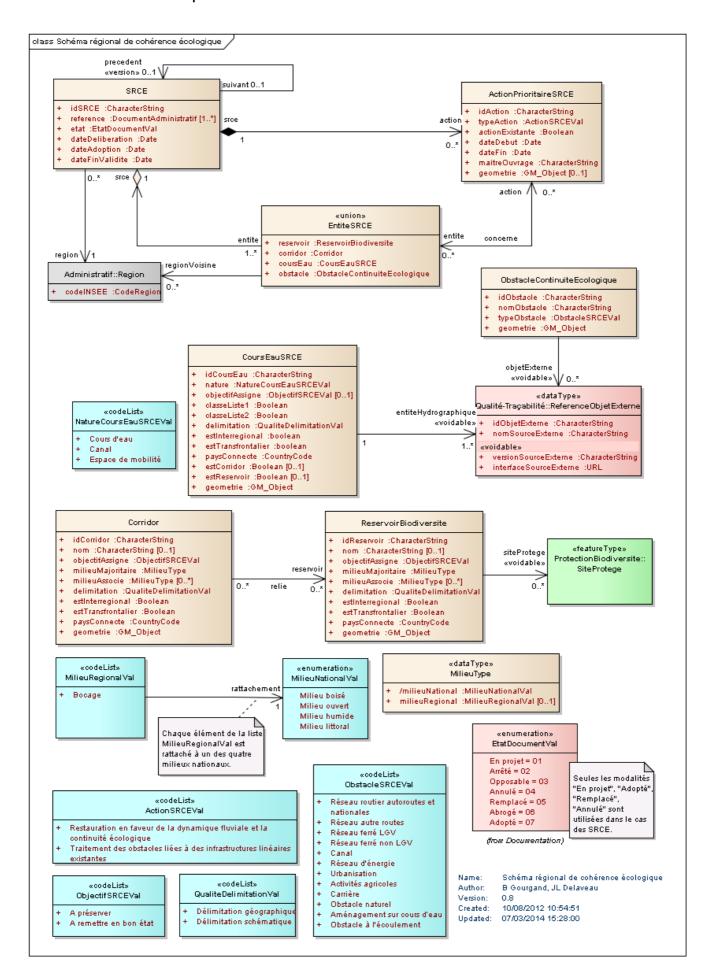
#### **B.1.6** Modélisation temporelle

Le géostandard SRCE propose un mode de versionnement simple visant à gérer les évolutions du document SRCE dans le temps. Un SRCE peut faire l'objet de modifications et doit être évalué à intervalles réguliers. En effet, il est prévu de réviser le SRCE régulièrement. Chaque révision d'un SRCE est traitée comme un remplacement d'enregistrement dans la base de données. Une nouvelle version du SRCE post-révision vient s'ajouter et remplace la version anté-révision.

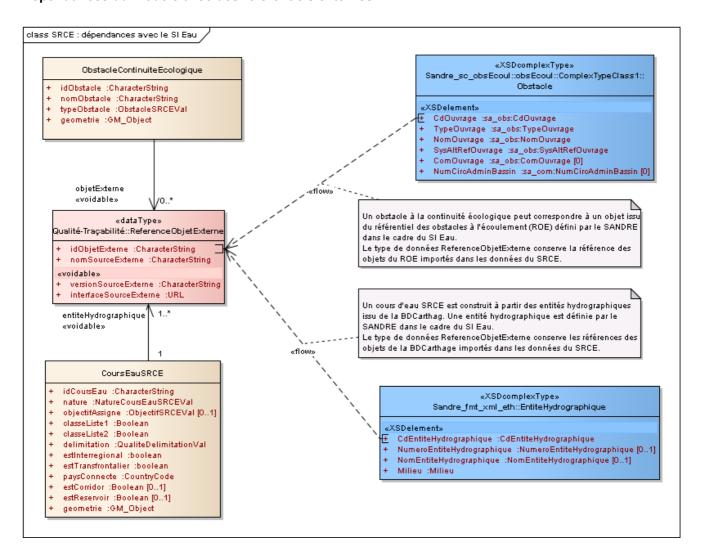
A chaque SRCE peut correspondre plusieurs versions de document qui se succèdent dans le temps. Un SRCE est comparable à une collection de documents ordonnée dans le temps observant les règles temporelles suivantes :

- un même SRCE est numéroté par un identifiant unique qu'il conserve pendant tout son cycle de vie ;
- les versions d'un même SRCE sont bornées dans le temps par
  - o un acte ou une décision datée valant adoption du schéma,
  - un acte ou une décision remplaçant ou annulant la version courante du document SRCE.

#### B.2 Modèle conceptuel de données



#### Dépendances du modèle avec des référentiels externes



## B.3 Catalogue d'objets

## B.3.1 Classe d'objets <SRCE>

Nom de la classe : SRCE					
Sous-classe de <>					
Synonymes	Schéma régional de cohérence écologique				
	Le schéma régional de cohérence écologique est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivis conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (DREAL ou DRIEE) en association avec un comité régional "trames verte et bleue". Il fixe les priorités régionales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.				
	Le SRCE identifie et cartographie au 1:100 000 la trame verte et bleue régionale, définit les objectifs de préservation et de remise en bon état des éléments de cette trame et prévoit les mesures et les actions permettant d'atteindre ces objectifs au travers d'un plan d'action stratégique.				
Définition	Art. L. 371-3 du code de l'environnement - Un document-cadre intitulé "Schéma régional de cohérence écologique" est élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la région et l'État en association avec un comité régional "trames verte et bleue" créé dans chaque région.				
	« Art. R. 371-33. du code de l'environnement - L'arrêté adoptant le schéma régional de cohérence écologique après son approbation par délibération du conseil régional est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département chef-lieu de région. Un avis de publication est inséré par le préfet de région dans deux journaux nationaux ou régionaux diffusés dans les départements concernés.				
	« Le schéma régional de cohérence écologique peut être consulté dans les préfectures et sous- préfectures de la région, ainsi qu'au siège du conseil régional et des conseils généraux de la région. Il est mis à disposition, avec la déclaration prévue par l'article L. 122-10 arrêtée dans les mêmes termes par le président du conseil régional et le préfet, par voie électronique sur les sites internet de la préfecture du département chef-lieu de région et du conseil régional. »				
Regroupement					
Critères de sélection					
Primitive graphique	Classe non géographique				
Modélisation géométrique	Sans objet				
Contrainte  Contrainte  A chaque nouvelle version d'un SRCE correspond un objet de la classe. Comme il est réviser régulièrement les SRCE, chaque révision est traitée comme une instance de la nouvelle version du SRCE post-révision provoque l'ajout d'un nouvel objet dans la cla que l'objet de la version anté-révision voit son statut passer à « Remplacé ».					

#### Attributs de la classe <SRCE>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idSRCE	Identifiant du SRCE unique au niveau national.	Texte		Valeur vide interdite
reference	Référence donnant accès au document SRCE sur internet	Entier		Valeur vide interdite
etatDocument	Dernier état connu du document SRCE	Enumération EtatDocumentVal	En projet Adopté Remplacé Annulé	Valeur vide interdite
dateDeliberation	Date de la délibération du Conseil régional	Date		Valeur vide interdite si le statut du document vaut « Adopté »
dateAdoption	Date de l'arrêté du représentant de l'État en région qui marque l'adoption du SRCE	Date		Valeur vide interdite si le statut du document vaut « Adopté »

dateFinValidite	Date de fin de validité du document. Si le document est remplacé, cette date correspond à la date d'approbation du document qui le remplace. Si le document est annulé, cette date correspond à la date d'annulation du document.	Date		Valeur vide interdite si l'état du document vaut 'Annulé' ou 'Remplacé'
-----------------	---	------	--	--

#### Associations auxquelles participe la classe <SRCE>

Association	Туре	Définition	Classe de départ (cardinalité)	Classe d'arrivée (cardinalité)
action	Rôle de composition	Un SRCE définit une liste d'actions à mener dans le but de préserver ou restaurer la continuité écologique.	SRCE (1)	ActionPrioritaireSRC E (0n)
entite	Rôle d'agrégation	Un SRCE est constitué de plusieurs éléments cartographiques représentant la cohérence et les obstacles des espaces écologiques régionaux.	(1n)	SRCE (1)
region	Rôle d'association	Un SRCE s'applique à une région administrative.	SRCE (0n)	Administratif ::Region (1)
Inrecedent	Rôle d'association	Une version du SRCE peut en remplacer une autre après une procédure de révision.	SRCE (01)	SRCE (01)

## B.3.2 Type de données <EntiteSRCE>

Nom du type : EntiteSR0	CE		
Sous-type de :			
Synonymes	lément de l'atlas cartographique d'un schéma régional de cohérence écologique		
Définition	Le type de données <entitesrce> correspond à un choix entre plusieurs possibilités. Une entité SRCE représente un objet géographique cartographié dans le SRCE qui peut être soit :  un corridor, un réservoir de biodiversité, un cours d'eau, partie de cours d'eau, canaux ou l'espace de mobilité associé, un obstacle.</entitesrce>		
Regroupement	Corridor, réservoir de biodiversité, cours d'eau du SRCE, obstacle à la continuité écologique		
Critères de sélection	Toute information localisée et représentée sur l'atlas cartographique au 1/100 000 du SRCE est incluse comme entité du SRCE.		
Primitive graphique	Sans objet		
Modélisation géométrique	Sans objet		
Contraintes			

#### Associations auxquelles participe la classe <EntiteSRCE>

Association	Туре	Définition	Classe de départ (cardinalité)	Classe d'arrivée (cardinalité)
srce	Rôle d'agrégation	Une entité de SRCE fait partie d'un SRCE.	EntiteSRCE (1n)	SRCE (1)
action		Une entité de SRCE peut être concernée par une action inscrite dans le SRCE qui est à mener dans le but de préserver ou restaurer la continuité écologique.	EntiteSRCE (01)	ActionPrioritaireSRCE (01)
regionVoisine	Rôle d'association	Une entité du SRCE peut être en relation géographique avec une région limitrophe de la région du SRCE.	EntiteSRCE (01)	Administratif::Region (0n)

#### B.3.3 Classe d'objets <ReservoirBiodiversite>

Nom de la classe : ReservoirBiodiversite				
Element de : <entitesrc< th=""><th>E&gt;</th></entitesrc<>	E>			
Synonymes	Réservoir de biodiversité			
Définition	« Extrait de l'art. R. 371-19. du code de l'environnement - I Les continuités écologiques constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.  « II Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.			
	Un réservoir de biodiversité peut être isolé des autres continuités de la trame verte et bleue, lorsque les exigences particulières de la conservation de la biodiversité ou la nécessité d'éviter la propagation de maladies végétales ou animales le justifient. »			
Regroupement				
Critères de sélection	Ne sont retenus dans cette classe que les réservoirs de synthèse représentés sur les cartes du SRCE hors cours d'eau.  Les réservoirs individualisés par sous-trame ne figurent pas dans cette classe d'objets. Les sous-trames ne sont pas définies et modélisées dans ce standard.			
Primitive graphique	Polygone, multi-polygone			
Modélisation géométrique	La géométrie correspond à l'enveloppe ou les enveloppes géographiques extérieures de l'objet représenté sur la cartographie du SRCE.  Les espaces contigüs constituant le même réservoir sont fusionnés en un même polygone de manière à assurer la meilleure continuité spatiale d'un même réservoir.  Il peut arriver que deux réservoirs se chevauchent quand ils n'ont pas les mêmes objectifs de préservation assignés par le SRCE.  Deux réservoirs contigüs ayant la même sous-trame ont vocation à être fusionnés dans le même réservoir.  Ce sont les règles de continuité écologique qui dictent le découpage géographique de chaque objet :  Si une partie d'un cours d'eau SRCE, d'un corridor ou d'un réservoir est interrégional, la règle consiste à affecter la valeur Vrai à l'attribut estInterregional pour l'ensemble de l'objet.  Il convient de ne pas découper l'objet interrégional aux limites administratives pour améliorer la compréhension des continuités écologiques interrégionales.			
Contraintes				
	.1			

#### Description des attributs de la classe <ReservoirBiodiversite>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idReservoir	Identifiant unique de l'objet réservoir	Texte		Valeur vide interdite
nom	Nom éventuel donné au réservoir pour l'identifier	Texte		
objectifAssocie	Objectif de restauration ou de préservation associé	Enumération ObjectifSRCEVal	A préserver A remettre en bon état	Valeur vide interdite
milieuMajoritaire	Caractérisation du milieu dont le réservoir est majoritairement couvert.	DataType MilieuType		
milieuAssocie	Caractérisation du second milieu dont le réservoir est majoritairement couvert.	DataType MilieuType		[0n]
delimitation	Appréciation qualitative du tracé déterminée en fonction de la méthode utilisée pour le délimiter	CodeList QualiteDelimitatio nVal	Délimitation géographique Délimitation schématique	
estInterregional	Indique si le corridor est interrégional	Booléen	Oui Non	Valeur vide interdite
estTransfrontalier	Indique si le corridor est transfrontalier	Booléen	Oui Non	Valeur vide interdite
paysConnecte	Code du pays avec lequel le corridor est connecté.	CountryCode	Code ISO 3166-1	

#### Description des associations auxquelles participe la classe <ReservoirBiodiversite>

Association	Туре	Définition	Classe de départ (cardinalité)	Classe d'arrivée (cardinalité)
relie	Association	Un réservoir de biodiversité est relié à d'autres réservoirs par zéro, un ou plusieurs corridors. Inversement, un corridor ne peut être relié à aucun réservoir (cas des corridors alluviaux)	ReservoirBiodiversite (0n)	Corridor (0n)
siteProtege	Role d'association	Une réservoir peut être construit à partir de zéro ou plusieurs sites protégés existant (cf. standard Espaces naturels protégés)	ReservoirBiodiversite	ProtectionBiodiversite:: SiteProtege

## B.3.4 Type de données <MilieuType>

Nom du type : MilieuType			
Sous-type de :			
Synonymes Type du milieu composant un élément de trame (réservoir de biodiversité et corridor écologiq			
Définition  Type de données permettant la description du type de milieu couvert par un élément de tra régionale. Cette description est qualifiée selon la nomenclature nationale standardisée et s la description régionale utilisée par le SRCE.			

#### Propriétés du type <MilieuType>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
milieuNational	Description du milieu selon la nomenclature nationale de l'article R.371-27 du code de l'environnement	Enumération MilieuNationalVal	Milieu boisé Milieu ouvert Milieu humide Milieu littoral	Valeur vide interdite
milieuRegional	Description du milieu selon la nomenclature définie et utilisée au niveau régional	CodeList MilieuRegionalVal	Bocage 	

## B.3.5 Classe d'objets < Corridor >

Nom de la classe : Corridor			
Element de : <entitesrce></entitesrce>			
Synonymes	Corridor écologique		
Définition  « Extrait de l'art. R. 371-19. du code de l'environnement -III Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. »  « Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. »			
Regroupement			
Critères de sélection hors cours d'eau			
Primitive graphique	Polygone, multipolygone, polyligne, multipolyligne		

La géométrie correspond à l'enveloppe, les enveloppes ou les linéraires géographiques extérieurs de l'objet représenté sur la cartographie du SRCE. Ce sont les règles de continuité écologique qui dictent le découpage géographique de chaque objet: Si une partie d'un cours d'eau SRCE, d'un corridor ou d'un réservoir est interrégional, la règle consiste à affecter la valeur Vrai à l'attribut estInterregional pour l'ensemble de l'objet. Il convient de ne pas découper l'objet interrégional aux limites administratives pour améliorer la compréhension des continuités écologiques interrégionales. Réservoirs de biodiversité Modélisation géométrique Réservoirs de biodiversité Corridor de Corridor de Corridor en type paysager type linéaire « pas japonais » Contraintes

#### Description des attributs de la classe < Corridor>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idCorridor	Identifiant unique de l'objet corridor écologique	Texte		Valeur vide interdite
nom	Nom éventuel donné au corridor écologique pour l'identifier	Texte		
objectifAssocie	Objectif de remise en bon état ou de préservation associé	Enumération ObjectifSRCEVal	A préserver A remettre en bon état	Valeur vide interdite
milieuMajoritaire	Caractérisation du milieu dont le corridor est majoritairement couvert.	DataType <u>MilieuType</u>		
milieuAssocie	Caractérisation des autres milieux dont le corridor est couvert.	DataType <u>MilieuType</u>		[0n]
delimitation	Appréciation qualitative du tracé déterminée en fonction de la méthode utilisée pour le délimiter	CodeList QualiteDelimitation Val	Délimitation géographique Délimitation schématique	
estInterregional	Indique si le corridor est interrégional	Booléen	Oui Non	Valeur vide interdite
estTransfrontalier	Indique si le corridor est transfrontalier	Booléen	Oui Non	Valeur vide interdite
paysConnecte	Code du pays avec lequel le corridor est connecté.	CountryCode	Code ISO 3166-1	

#### Description des associations auxquelles participe la classe < Corridor>

Association	Туре	Définition	Classe de départ (cardinalité)	Classe d'arrivée (cardinalité)
reservoir	Rôle d'association	Un corridor peut relier un ou plusieurs réservoirs.	ReservoirBiodiversite (0n)	Corridor (0n)

## B.3.6 Classe d'objets < Cours Eau SRCE >

Nom de la classe : Cours	sEauSRCE
Element de : <entitesrc< th=""><th>E&gt;</th></entitesrc<>	E>
Synonymes	Cours d'eau du SRCE
Définition	Extrait de l'art. R. 371-19. du code de l'environnement « IV Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. »  Un cours d'eau peut être considéré par un SRCE comme un réservoir de biodiversité, comme un corridor ou les deux.
Regroupement	cours d'eau, partie de cours d'eau, canal et espace de mobilité associés
Critères de sélection	
Primitive graphique	Polygone, polyligne
Modélisation géométrique	<ul> <li>Zone géographique identifiée comme un élément de trame sur les documents cartographiques du SRCE.</li> <li>Ce sont les règles de continuité écologique qui dictent le découpage géographique de chaque objet : <ul> <li>Si une partie seulement d'un cours d'eau SRCE est à la fois réservoir et corridor, la règle consiste à affecter la valeur Vrai aux attributs estCorridor, estReservoir pour l'ensemble de l'objet cours d'eau SRCE.</li> <li>Si une partie d'un cours d'eau SRCE, d'un corridor ou d'un réservoir est interrégional, la règle consiste à affecter la valeur Vrai à l'attribut estInterregional pour l'ensemble de l'objet.</li> <li>La gestion de la relation d'un cours d'eau SRCE avec les entités hydrographiques ne doit pas provoquer de découpage regroupement des cours d'eau du SRCE inutiles et injustifiés au regard des besoins.</li> </ul> </li> </ul>
Contraintes	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

#### Description des attributs de la classe <CoursEauSRCE>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idCoursEau	Identifiant unique du cours d'eau	Texte		Valeur vide interdite
nature	Nature de l'entité de cours d'eau représentée	Énumération NatureCoursEau SRCEVal	Cours d'eau Canal Espace de mobilité	Valeur vide interdite
objectifAssigne	Objectif de remise en bon état ou de préservation assigné par le SRCE	Enumération ObjectifSRCEVal	A préserver A remettre en bon état	
classeListe1	Indique si l'élément fait l'objet d'un classement au titre du 1° du I de l'article L214-17 du code de l'environnement	Booléen	Oui Non	Valeur vide interdite
classeListe2	Indique si l'élément fait l'objet d'un classement au titre du 2° du I de l'article L214-17 du code de l'environnement	Booléen	Oui Non	Valeur vide interdite

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
delimitation	Appréciation qualitative du tracé déterminée en fonction de la méthode utilisée pour le délimiter	CodeList QualiteDelimitati onVal	Délimitation géographique Délimitation schématique	
estInterregional	Indique si le cours d'eau est interrégional	Booléen	Oui Non	Valeur vide interdite
estTransfrontalier	Indique si le cours d'eau est transfrontalier	Booléen	Oui Non	Valeur vide interdite
paysConnecte	Code du pays avec lequel le corridor est connecté.	CountryCode	Code ISO 3166-1	
estCorridor	Indique si le cours d'eau correspond à un corridor écologique au sens du SRCE	Booléen	Oui Non	Valeur vide possible
estReservoir	Indique si le cours d'eau correspond à un réservoir de biodiversité au sens du SRCE	Booléen	Oui Non	Valeur vide possible

#### Description des associations auxquelles participe la classe <CoursEauSRCE>

Association	Туре	Définition	Classe de départ (cardinalité)	Classe d'arrivée (cardinalité)
entiteHydrograp hique	Rôle	Un cours d'eau SRCE est construit à partir des entités hydrographiques issues de la BDCarthage. Une entité hydrographique est définie par le SANDRE dans le cadre du SI Eau.  Le type de données ReferenceObjetExterne conserve les références des objets de la BDCarthage importés dans les données du SRCE.	CoursEauSRCE	ReferenceObjetExterne (1n)

## B.3.7 Classe d'objets < Obstacle Continuite Ecologique >

Nom de la classe : Obstac	Nom de la classe : ObstacleContinuiteEcologique				
Element de : <entitesrci< th=""><td>E&gt;</td></entitesrci<>	E>				
Synonymes	Obstacle à la continuité écologique				
Définition	Les principaux obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques sont identifiés dans l'atlas cartographique dans la cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue à l'échelle 1/100 000 ( art. R. 371-29. du code de l'environnement).				
Regroupement	Regroupement				
Critères de sélection					
Primitive graphique	Polygone, polyligne et point				
Modélisation géométrique	Un obstacle qui fragmente un élément de trame doit avoir une géométrie qui intersecte le périmètre du corridor ou du réservoir concerné.				
Contraintes					

#### Description des attributs de la classe < Obstacle Continuite Ecologique >

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut	
idObstacle	Identifiant unique de l'élément	Texte		Valeur vide interdite	
nomObstacle	Nom ou libellé désignant l'obstacle	Texte			
			Réseau routier autoroutes et nationales		
	Identification de la nature de l'obstacle à la continuité écologique	CodeList ObstacleSRCEVal	Réseau autres routes		
			Réseau ferré LGV		
			Réseau ferré non LGV		
			Canaux		
typeObstacle			Réseau électrique	Valeur vide interdite	
typeObstacle			Urbanisation	valeur vide interdite	
			Activités agricoles		
			Carrière		
			Obstacle naturel		
			Aménagement sur cours d'eau		
			Obstacle à l'écoulement		

#### Description des associations auxquelles participe la classe < Obstacle Continuite Ecologique >

Association	Туре	Définition	Classe de départ (cardinalité)	Classe d'arrivée (cardinalité)
objetExterne	Rôle d'assocation	Un obstacle à la continuité écologique peut correspondre à un objet issu du référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE) défini par le SANDRE dans le cadre du SI Eau.  Le type de données ReferenceObjetExterne conserve la référence des objets du ROE importés dans les données du SRCE.	ObstacleContinuite Ecologique	ReferenceObjetExterne (0n)

#### B.3.8 Classe d'objets < Action Prioritaire SRCE >

Nom de la classe : ActionF	Nom de la classe : ActionPrioritaireSRCE				
Sous-classe de : <>					
Synonymes	Action prioritaire inscrite au schéma régional de cohérence écologique				
Définition	Les actions prioritaires sont inscrites au plan d'action stratégique du SRCE et cartographiées. (R. 371-28. du code de l'environnement)				
Regroupement					
Critères de sélection	Seule les actions prioritaires au sens du règlement du SRCE sont incluses dans cette classe d'objets				
Primitive graphique	Polygone, polyligne et point				
Modélisation géométrique					
Contraintes					

#### Description des attributs de la classe <ActionPrioritaireSRCE>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
idAction	Identifiant unique de l'entité	Texte		Valeur vide interdite

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
Élément concerné	Identifiant de l'entité concernée par l'action (réservoir, corridor, cours d'eau ou obstacle)	Texte		Valeur vide possible
typeAction	Nature de l'action mise en place ou à mettre en place	Énumération ActionSRCEVal	Restauration en faveur de la dynamique fluviale et la continuité écologique Traitement des obstacles liées à des infrastructures existantes	Valeur vide interdite
actionExistante	Est ce que l'action existait avant la mise en place du SRCE	Booléen	Oui Non	Valeur vide possible
dateDebut	Date à laquelle l'action débute	Date		Valeur vide possible
dateFin	Date à laquelle l'action prend fin	Date		Valeur vide possible
maitreOuvrage	Identification du maître d'ouvrage qui suit l'action	Texte		Valeur vide possible

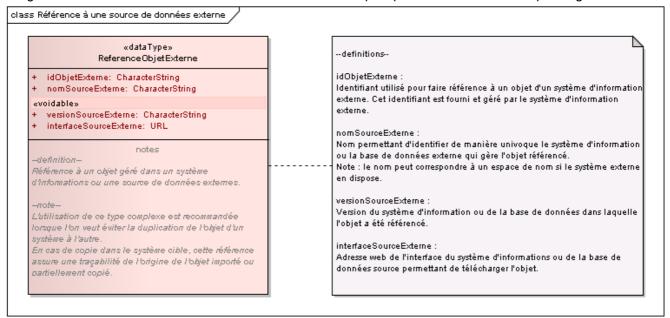
#### Description des associations auxquelles participe la classe <ActionPrioritaireSRCE>

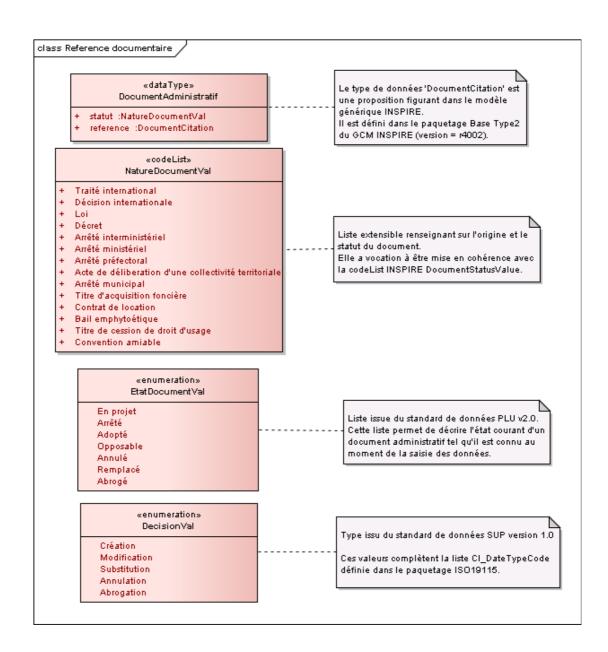
Association	Туре	Définition	Classe de départ (cardinalité)	Classe d'arrivée (cardinalité)
srce	Rôle d'agrégation	Une action est décidée dans le cadre d'un SRCE donné.	ActionPrioritaireSRC E (0n)	SRCE (1)
element	Rôle d'agrégation	Une action concerne zéro ou une entité de SRCE.	ActionPrioritaireSRC E (0n)	EntiteSRCE (0n)

#### B.3.9 Classes et types importés

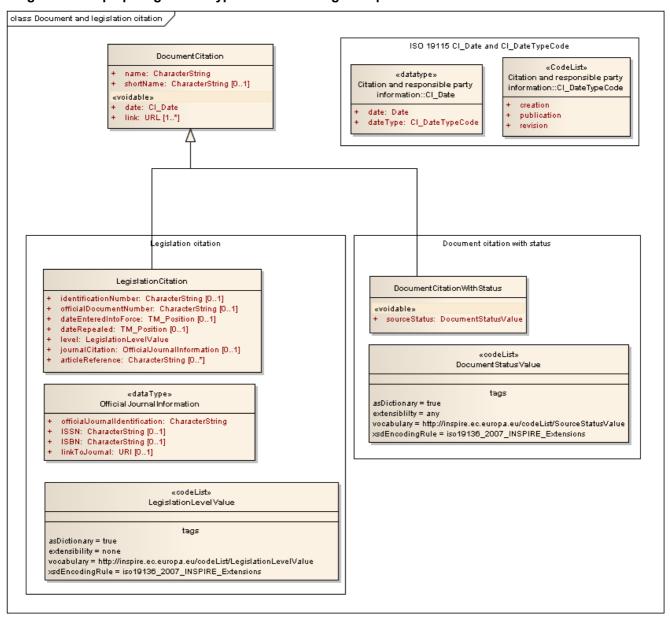
Ce paragraphe est ajouté au géostandard afin de faciliter la lecture du modèle conceptuel de données proposé au paragraphe B.2.

Son contenu n'est pas validé par la COVADIS. Dans un version ultérieure, les définitions peuvent être généralisées ou complétées pour les besoins de standardisation d'autres thèmes de la COVADIS. Ces types de données sont importés du modèle de base COVADIS nommé <BaseCovadis> et commun à tous les géostandards de la COVADIS. Leurs définitions sont indiqués par des notes dans chaque diagramme.





#### Diagramme du paquetage Base Types 2 du modèle générique INSPIRE



#### Type <DocumentAdminitratif>

Les éléments de définition de ce type ont un statut de projet. Il s'agit de propositions candidates à un modèle générique de base de la COVADIS (identifié par le nom de paquetage -BaseCovadis-) en élaboration.

	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				
Nom du type : Documen	Nom du type:DocumentAdminitratif				
Paquetage : BaseCovad	lis				
Once town do a					
Sous-type de :					
Synonymes	Document administratif, texte à référence légale				
Définition	Document administratif matérialisant la décision ou l'accord d'une ou de plusieurs autorités de créer, modifier ou supprimer un dispositif, un plan, un schéma				
Regroupement	Ensemble des documents régissant l'élaboration, l'adoption et la révision des SRCE modélisés dans ce géostandard.				
Critères de sélection	La portée de cette classe d'objets est ici restreinte aux documents administratifs concrétisant la décision d'une ou plusieurs autorités régionales de créer, réviser un SRCE.				
Primitive graphique	Classe d'objets non géographique				
Modélisation géométrique	Sans objet				

#### Description des attributs de la classe < Document Adminitratif>

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Contraintes sur l'attribut
statut	Indication sur la nature juridique du document administratif	CodeList NatureDocumentVal	Traité international Loi Décret Arrêté interministériel Arrêté ministériel Arrêté préfectoral Acte de délibération d'une collectivité territoriale Titre d'acquisition foncière Contrat de location Bail emphytéotique Titre de cession de droit d'usage Décision internationale Convention amiable	Liste extensible Seule la modalité « Arrêté préfectoral» s'applique au cas des SRCE
reference	Méthode standardisée permettant de citer les références du document.  Sont distingués les documents ayant une référence légale des documents ayant un autre statut (contrats, conventions).	Type réutilisé du modèle conceptuel générique d'INSPIRE base2::DocumentCitation	Cf. diagramme de la citation réglementaire	

#### **Enumération EtatDocumentType**

Type énuméré : <etatdocumenttype> Paquetage : BaseCovadis Énumération</etatdocumenttype>					
Définition	Dernier	état con	nu d'un document administratif		
Valeur		Code	Définition		
En projet		01	Le document est en projet quand aucun arrêté officiel n'a encore été pris. Une réflexion et un état des lieux sont engagés.		
Adopté		07	Le document est adopté par une décision administrative matérialisée par un acte. Certains documents font en sus l'objet de publicités pour devenir opposables.		
Annulé		04	Le document a été annulé par une décision de justice.		
Remplacé		05	Le document n'est plus en vigueur et a été remplacé suite à	à une nouvelle procédure	

## B.3.10 Types énumérés

Nom : ObjectifSRCEVal				Énumération
Définition	Définition Nature de l'objectif assigné par un SRCE à une de ses entités			
Valeur	Co	ode	Définition	
			Cet objectif signifie que des actions sont à entreprer continuité écologique de l'entité visée.	ndre pour préserver l'état de
A préserver			Cet objectif s'applique notamment aux cours d'eau classés au titre du 1° du I de l'article L214-17 du code de l'environnement et à d'autres cours d'eau ou parties de cours d'eau.	
			Cet objectif signifie que des actions sont à entreprer continuité écologique de l'entité visée. L'objectif de remise en bon état recouvre celui de cril'élément visé.	·
A remettre en bon é	tat (	02	Cet objectif s'applique notamment aux cours d'eau classés au titre du 2° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement, aux cours d'eau classés au titre à la fois des 1° et 2° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement et d'autres cours d'eau non classés (identifiés notamment à partir des données des programmes de mesures).	

Nom : NatureCours	Énumération	
Définition		
Valeur	Code	Définition
Cours d'eau	01	
Canal	02	
Espace de mobilité	03	

Nom : QualiteDelimitationVal				Énumération
Définition	<b>Définition</b> Appréciation qualitative de la qualité de délimitation d'un élément cartographié. Cette appréciation et déterminée en fonction de la méthode de délimitation utilisée.			ographié. Cette appréciation est
Valeur Code		Code	Définition	
Délimitation géographique		DG	Objet dont les limites ont un sens géographique.  La localisation de l'objetest définie par une emprise délimitée qui a un sens géographique et qui peut être utilisée pour réaliser des analyses spatiales.	
Délimitation schématique			Objet dont la limite schématise une logique de conti approximative.	
			La localisation de l'objet n'est pas géopraphiquemer relation spatiale entre deux lieux. L'utilisation de sa d'analyse spatiale n'a pas forcément de sens.	

Nom : MilieuRegion	codeList			
Définition	Liste extensible des milieux définis par le niveau régional et utilisés dans le SRCE			
Valeur		Code	Définition	
Bocage				

Nom : MilieuNation	Enumération			
Définition	Liste des mili R. 371-27).	Liste des milieux définis dans la nomenclature nationale figurant dans le code de l'environnement (art. R. 371-27).		
Valeur	(	Code	Définition	
Milieu boisé	boisé Forêts, forêts de ravins, forêts inondables, peuplement résineu		ement résineux, feuillus, mixtes	
Milieu ouvert	ouvert Landes, garrigues ouvertes, maquis, pelouses calcaires ou acides		lcaires ou acides	
Milieu humide	hı	umide	Zones humides, prairies humides, marais, tourbiè	res
Milieu littoral	li	littoral	Dunes, landes	

Nom : ActionSRCEVal			codeList	
Définition	Liste extens	Liste extensible décrivant la nature des actions entreprises ou programmées.		nmées.
Valeur Code		Code	Définition	
Restauration en faveur de la dynamique fluviale et la continuité écologique		01		
Traitement des obstacles liées à des infrastructures linéaires existantes		02		

Nom : ObstacleSRCEVal		codeList	
Définition Liste ext	ensible o	de la nature des obstacles à la continuité écologique de la trame verte et bleue.	
Valeur	Code	Définition	
Réseau routier autoroutes et nationales	01	Tout élément du réseau routier imperméabilisé et aménagé, faisant l'objet d'un classement de type autoroute ou route nationale et identifié comme un obstacle à la continuité écologique	
Réseau autres routes	02	Tout élément du réseau routier imperméabilisé et/ou aménagé, non classé et identifié comme un obstacle à la continuité écologique	
Réseau ferré LGV	03	Tout élément du réseau ferré aménagé pour permettre la circulation des trains à grande vitesse (grillage, électrification ) identifié comme un obstacle à la continuité écologique	
Réseau ferré non LGV	04	Tout élément du réseau ferré aménagé pour permettre la circulation des trains et identifié comme un obstacle à la continuité écologique	
Canal	05	Tout élément d'un cours d'eau artificiel aménagé et identifié comme un obstacle à la continuité écologique	
Réseau d'énergie	06	Tout élément permettant de produire et d'acheminer de l'énergie (électricité, gaz, matières dangereuses) et identifié comme un obstacle à la continuité écologique	
Urbanisation	07	Tout élément urbain, associant bâtiments et infrastructures, et identifié comme un obstacle à la continuité écologique	
Activités agricoles	08	Tout élément agricole, associant type de culture, bâtiments et équipements (enclos), et identifié comme un obstacle à la continuité écologique	
Carrière	09	Tout endroit d'où sont extraits des matériaux de construction, et identifié comme un obstacle à la continuité écologique	
Obstacle naturel	10	Tout élément d'un lieu d'exploitation et d'extraction de matériaux et identifié comme un obstacle à la continuité écologique	
Aménagement sur cours d'eau	11	Tout élément à l'origine d'un rétrécissement ou d'une modification du cheminement naturel du cours d'eau, identifié comme un obstacle à la continuité écoloqique et n'étant pas recensé comme un « obstacle à l'écoulement » dans le référentiel du système d'information sur l'eau (cf. définition de la modalité suivante).	
Obstacle à l'écoulement		Élément provenant du référentiel des obstacles à l'écoulement relevant du système d'information sur l'eau.  Un obstacle à l'écoulement est un élément à l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie, de la continuité, de la physico-chimie, et consécutivement de la biologie des milieux aquatiques (modification des communautés aquatiques, perturbations des processus écologiques fondamentaux, altérations de la diversité et de la qualité des habitats, eutrophisation, échauffement et évaporation des eaux, entrave à la libre circulation des espèces et des sédiments). La liste donnée par l'ONEMA est la suivante:  • Barrage: Un barrage est un ouvrage qui barre plus que le lit mineur d'un cours d'eau permanent ou intermittent ou un talweg. Un barrage peut être composé d'un élément fixe, d'un élément mobile ou des deux simultanément (composition mixte).  • Seuil en rivière: Un seuil en rivière est un ouvrage fixe ou mobile, qui barre tout ou une partie du lit mineur contrairement au barrage qui, lui, barre plus que le lit mineur. Tout comme le barrage, un seuil en rivière peut être composé d'un élément fixe, d'un élément mobile ou des deux simultanément (composition mixte).  • Digue: La digue est un ouvrage linéaire, longitudinal, généralement de grande longueur, surélevé par rapport au terrain naturel et destiné à s'opposer au passage de l'eau ou à la canaliser.  • Obstacle induit par un pont: Dans certaines configurations et suivant son type architectural, l'aménagement d'un pont peut engendrer l'apparition d'un obstacle à l'écoulement.  • Epis de rivière: Ouvrage placé perpendiculairement au cours d'eau sur une partie du lit mineur ou du lit majeur permettant de diriger le courant et de limiter l'érosion d'une berge.  • Grille de pisciculture: Dispositif fixe ou mobile situé en aval et/ou en amont d'une pisciculture empêchant la libre circulation des poissons.	

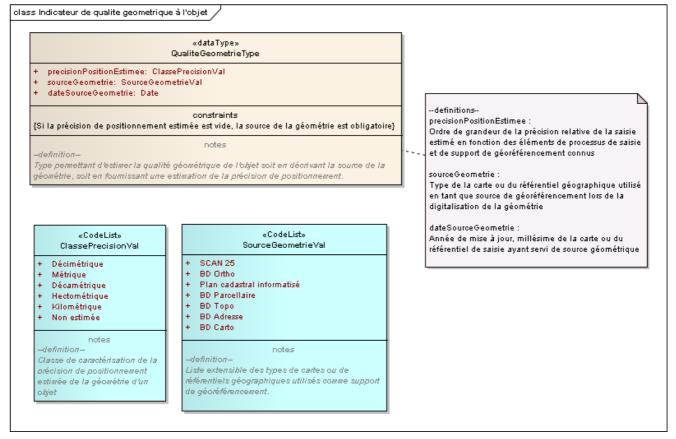
#### B.4 Qualité des données

#### Qualité géométrique des objets

Les périmètres des corridors et des réservoirs peuvent, selon le type de source ou l'opérateur, être de qualité géométrique hétérogène. La qualité de la saisie des objets a pu varier dans le temps et dans l'espace, notamment à cause d'un équipement en référentiels géographiques progressif et variable d'un opérateur à l'autre

L'échelle minimale obligatoire pour les cartes des éléments de trame régionale et leurs objectifs assignés est l'échelle 1/100 000. Le niveau de précision et le mode de représentation peuvent être variables d'une région à l'autre ou selon les éléments au sein d'une même région. Ils sont déterminés par les pilotes des SRCE (État et Région). Les limites d'interprétation et d'utilisation sont donc à préciser par les équipes régionales, dans les documents de SRCE auguel appartient l'atlas cartographique et lors de la mise à disposition des données.

Il est recommandé quand cela est possible et pertinent d'estimer et qualifier la précision géographique des objets. L'utilisation du type de données <QualiteGeometrieType> est recommandée aux producteurs qui voudraient renseigner la qualité géométrique.



## B.5 Considérations juridiques

Le standard de données peut contenir des informations relatives aux contraintes d'accès et d'utilisation des données à standardiser. Le pôle géomatique du ministère du CERTU propose la fiche ci-dessous pour déterminer les caractéristiques juridiques des données d'un standard (les cases sont à cocher 🗵 quand la condition est vérifiée). Cette fiche est assortie d'une note synthétisant les principaux textes et références juridiques régissant le statut juridique des données détenues par une autorité publique.

Droit d'accès à la donnée					
☑ Document administratif (droit d'accès du public)¹	L'information est relative :  ☑ à l'environnement (droit d'accès renforcé) ☐ à des émissions de substances dans l'environnement				

<sup>1</sup> Les rares cas d'exclusion pour une base de données détenue par une autorité publique sont spécifiés dans la loi du 17 juillet 1978 (TI-C1-A1)

	(les limitations d'accès sont restreintes)			
L'accès est interdit ou restreint pour les raisons suivantes <sup>2</sup>				
statut du	document			
☐ document inachevé ☐ document réalisé dans le cadre d'un contrat de prestation de service exécuté pour le compte d'une ou plusieurs personnes déterminées				
la consultation ou la communica	ntion du document porte atteinte :			
□ au secret des délibérations du Gouvernement et des autorités responsables relevant du pouvoir exécutif; □ au secret de la défense nationale; □ à la conduite de la politique extérieure de la France; □ à la sûreté de l'État, à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes; □ au déroulement des procédures engagées devant les juridictions ou d'opérations préliminaires à de telles procédures, sauf autorisation donnée par l'autorité compétente; □ à la recherche, par les services compétents, des infractions fiscales et douanières; □ à u secret en matière de statistique tel que prévu par la loi du 7 juin 1951  le document n'est communicable qu'à l'intéressé³ □ * en raison de données à caractère personnel (vie privée, médical)				
□* en raison de données liées au secret en matière commerc				
Autres raisons limitant ou restreignant l'accès				
Uniquement s'il ne s'agit pas d'informations relatives à l'environnement	Uniquement pour des informations relatives à l'environnement			
<ul> <li>☐ document faisant déjà l'objet d'une diffusion publique⁴;</li> <li>☐ atteinte à la monnaie et au crédit public;</li> <li>☐ atteinte aux secrets protégés par la loi;</li> <li>☐ document préparatoire à une décision administrative en cours d'élaboration</li> </ul>	<ul> <li>□* atteinte à la protection de l'environnement auquel se rapporte le document</li> <li>□* atteinte aux intérêts de la personne physique ayant fourni l'information demandée sans consentir à sa divulgation (sauf contrainte d'une disposition légale ou réglementaire)</li> </ul>			

#### Obligations de diffusion de la donnée

- ☑ Diffusion obligatoire dans le cadre de la mission de service public
- ☑ Information relative à l'environnement dont la diffusion est obligatoire<sup>5</sup>
- ☑ La donnée entre dans le cadre d'INSPIRE<sup>6</sup> Thème III.4 : Usage des sols

#### Réutilisation des informations publiques

Obstacles à la réutilisation des informations contenues dans la base de données<sup>7</sup> :

□ la base de données est élaborée ou détenue par une administration dans une mission de service public à caractère industriel ou commercial

<sup>\*</sup> Comme indiqué par l'article L124-5-II du code de l'environnement, les raisons signalées par un \* ne peuvent pas être invoquées pour restreindre l'accès aux informations concernant les émissions dans l'environnement.

<sup>2</sup> Fiche 32 de la CADA: en qui concerne les informations environnementales, « l'administration ne peut opposer un refus de communication qu'après avoir apprécié l'« intérêt » que celle-ci présenterait, notamment pour la protection de l'environnement et les intérêts que défend le demandeur. Contrairement au régime issu de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978, l'administration peut décider de communiquer une information relative à l'environnement si elle l'estime opportun, alors même qu'un des motifs énumérés ci-dessus pourrait légalement justifier un refus de communication. Il lui appartient donc, à l'occasion de chaque saisine, de procéder à un bilan coûts-avantages de la communication au regard des différents intérêts en présence. »

<sup>3</sup> Selon les termes de la loi du 17 juillet 1978 (T1-CI-Art6-II)

<sup>4</sup> Rapport d'activité 2009 de la CADA p°35 : « En matière environnementale, l'accès à l'information doit être faite par tout moyen, et la circonstance qu'une information relative à l'environnement soit publiée ne dispense pas l'administration de la délivrer sur demande. »

<sup>5</sup> Selon la liste établie par le décret du 22 mai 2006 (Art R.124-5)

<sup>6</sup> Les données concernées sont définies par les annexes I, II et III de la directive et les règles de mise en œuvre

<sup>7</sup> Loi du 17 juillet 1978 (TI-CII-Art10)

un tiers détient des droits de propriété intellectuelle sur la base de données
les conditions de réutilisation des informations sont spécifiquement fixées par un établissement ou une
institution d'enseignement ou de recherche, ou par un établissement, un organisme ou un service culturel <sup>8</sup>
la base de données contient des informations à caractère personnel qui n'ont pu être anonymisées par l'autorité détentrice <sup>9</sup> .

Restrictions applicables à l'accès public <sup>10</sup>	Restrictions applicables au partage avec les autorités publiques <sup>11</sup>
Services de recherche et affichage des métadonnées	☐ le partage est susceptible de nuire à la bonne marche de la justice, à la sécurité
□ un tel accès peut nuire aux relations internationales, à la sécurité publique ou à la défense nationale.	publique, à la défense nationale ou aux relations internationales
Causes de limitation d'accès aux autres services	
(consultation, téléchargement, transformation)	
□* confidentialité des travaux des autorités publiques prévue par la loi	
□ l'accès nuit aux relations internationales, à la sécurité publique ou à la défense nationale	
□ entrave à la bonne marche de la justice, à la possibilité pour toute personne d'être jugée équitablement ou à la capacité d'une autorité publique d'effectuer une enquête d'ordre pénal ou disciplinaire	
confidentialité des informations commerciales ou industrielles (lorsque cette confidentialité est prévue par la législation nationale ou communautaire afin de protéger un intérêt économique légitime, notamment l'intérêt public lié à la préservation de la confidentialité des statistiques et du secret fiscal)	
□ existence de droits de propriété intellectuelle	
□* confidentialité des données à caractère personnel et/ou des fichiers concernant une personne physique lorsque cette personne n'a pas consenti à la divulgation de ces informations au public, lorsque la confidentialité de ce type d'information est prévue par la législation nationale ou communautaire	
□ entrave aux intérêts ou à la protection de toute personne qui a fourni les informations demandées sur une base volontaire sans y être contrainte par la loi ou sans que la loi puisse l'y contraindre, à moins que cette personne n'ait consenti à la divulgation de ces données	
□ protection de l'environnement auquel ces informations ont trait, comme par exemple la localisation d'espèces rares.	

<sup>\*</sup> Comme indiqué par l'article 13.2 de la directive Inspire, les raisons signalées par un \* ne peuvent pas être invoquées pour restreindre l'accès aux informations concernant les émissions dans l'environnement.

<sup>8</sup> Loi du 17 juillet 1978 (TI-CII-Art11)
9 Loi du 17 juillet 1978 (TI-CII-Art13)
10 Article 13 de la Directive

<sup>11</sup> Article 17 de la Directive

# C. Structure des données, métadonnées

## C.1 Structure des données

## C.1.1 Choix d'implémentation

L'implémentation du modèle conceptuel de données de la partie B consiste à réaliser une structure physique des données adaptée aux besoins et tenant compte des limites des SIG bureautiques. L'implémentation correspond à un travail de traduction du modèle conceptuel en un modèle physique (cela revient à passer de l'idée, du concept à la pratique). Ce travail apporte notamment certaines simplifications à un modèle conceptuel parfois complexe pour obtenir une organisation des données simple à manipuler pour le producteur comme pour l'utilisateur.

### Implémentation des classes

Toutes les classes appartenant au domaine SRCE sont implémentées par une table, excepté la classe <EntiteSRCE> qui est un outil de modélisation permettant de rendre le modèle plus lisible et flexible.

Implémentation de l'attribut <SRCE.reference> à cardinalité multiple par une table à part contenant tous les actes administratifs ayant un impact sur l'état ou le contenu du SRCE.

Ne sont pas implémentées les classes relevant d'autres domaines. Seuls les rôles qu'elles jouent dans leurs relations avec les classes du domaine SRCE sont conservés (cf. suivant).

### Implémentation des associations

L'association <relie> n'est pas implémentée considérant qu'elle serait difficile à traduire dans les données vu la résolution des données SRCE. La représentation cartographique utilisée (1/100 000) et l'approche toute trame confondue retenue sont insuffisantes pour traduire finement les relations entre corridors, cours d'eau et réservoirs.

Toutes les autres associations représentées sur le modèle sont implémentées dans la structure des données.

Les relations indiquées par le rôle « regionVoisine » sont implémentées par le champ « REG\_RELIE » ajouté aux trois tables implémentant les classes <ReservoirBiodiversite>, <CoursEauSRCE> et <Corridor>. Il contient la liste des codes des autres régions auxquelles un corridor, un réservoir de biodiversité est connecté, séparés par une virgule.

Le même mécanisme est à utiliser pour le cas où un de ces éléments de SRCE est connecté à plusieurs pays.

#### Implémentation des types de données

La traduction informatique du type complexe <MilieuType> génère dans les tables des corridors et des réservoirs de biodiversité deux champs : un pour pour le milieu majoritaire et un pour ses milieux associés.

Nom de l'attribut (niveau conceptuel)	Nom du champ implémenté (niveau logique)
milieuMajoritaire.milieuNational	MILMAJ_NAT
milieuMajoritaire.milieuRegional	MILMAJ_REG
milieuAssocie.milieuNational	MILASO_NAT
milieuAssocie.milieuRegional	MILASO_REG

Pas soucis de simplicité, si plusieurs milieux sont associés à un milieu majoritaire, leurs codes sont stockés dans le même champ et séparés par une virgule.

Le type complexe <DocumentCitation> est en partie traduit dans la table SRCE.

Nom de l'attribut	Nom du champ implémenté
(niveau conceptuel)	(niveau logique)
name	NOM_ACTE
date.date	DATE_ACTE

date.dateType	OBJET_ACTE		
link	URL_ACTE		
officialDocumentNumber	NUM_ACTE		
dateEnteredIntoForce	DATE_PUB		
journalCitation.officialJournalIdentification	NOM_JO (sans objet pour SRCE)		
journalCitation.linkToJournal	URL_JO (sans objet pour SRCE)		

La traduction informatique du type de données complexe <<u>ReferenceObjetExterne</u>> génère la table de relation générique N\_SRCE\_REL\_OBJET\_EXTERNE\_ddd qui contient les références vers les objets référentiels SANDRE, BDCarthage, BDTopo... Cette table hérite de quatre attributs.

Nom de l'attribut (niveau conceptuel)	Nom du champ implémenté (niveau logique)
idObjetExterne	ID_SI_EXT
nomSourceExterne	NOM_SI_EXT
versionSourceExterne	VER_SI_EXT
interfaceSourceExterne	URL_SI_EXT

## Implémentation des types énumérés

Afin d'améliorer la granularité de la saisie, le type de données « caractère » a été préféré au type de données booléen. Chaque champ traduisant un attribut de type booléen contient 4 valeurs possibles : valeur vide, 'N', 'F', 'T' en appliquant la convention de saisie :

Valeur du champ	Signification
NULL (valeur vide)	La valeur vide est la valeur utilisée par défaut. Elle signifie que le champ n'a pas été renseigné.
N	La valeur N est communément traduite par « Ne sait pas » ou « N'a pas l'information ». Elle signifie que la donnée était inconnue ou indisponible au moment de la saisie.
F	La valeur F traduit « Faux » ou « False » quand la condition est vérifiée comme étant fausse.
Т	La valeur T traduit « Vrai » ou « True » quand la condition est vérifiée comme étant vraie.

### C.1.2 Livraison informatique

#### Description du format utilisé

Les recommandations informatiques de ce géostandard sont adaptées pour une utilisation des données avec un SIG bureautique. Les gabarits de tables proposés peuvent indifféremment être utilisés dans l'environnement Mapinfo ou dans l'outil QGIS au format shape.

## Convention de nommage des fichiers

Les tables géographiques sont implémentées pour être stockées selon l'arborescence COVADIS utilisée sur les serveurs de données géographiques du MAAF et du MEDDE. Elles respectent les règles de nommage suivantes.

- Leur nom a le format N\_XXXXXXXXX\_[P|L|S]\_ddd où
  - ddd correspond au numéro identifiant le serveur de fichiers (donc la provenance de la table) dans lequel la table est produite et administrée. Ce numéro prend du numéro INSEE de la région du serveur régional ou « 000 » pour le niveau national.
  - P, L, S indiquent si la table contient des objets de géométrie ponctuelle, linéaire ou surfacique.

Les tables de stockage des énumérations ont pour nom XXXXXX\_VAL.

#### Organisation des fichiers

La liste des fichiers qui composent le standard de données est listée dans le tableau ci-dessous. La structure des fichiers doit impérativement respecter les prescriptions du dictionnaire de données (cf. C.1.3Dictionnaire des tables pour Mapinfo, QGIS)

Fichier	Découpage géographique	Classement dans l'arborescence COVADIS
N_SRCE_DOC_ddd N_SRCE_ACTE_ddd N_SRCE_RESERVOIR_[S L]_ddd N_SRCE_CORRIDOR_[S L]_ddd N_SRCE_COURS_EAU_[S L]_ddd N_SRCE_OBSTACLE_[S L P]_ddd N_SRCE_ACTION_[S L P]_ddd N_SRCE_REL_OBJET_EXTERNE_ddd	Régional	AMENAGEMENT_URBANISME ZONAGES_AMENAGEMENT

Où **ddd** correspond au numéro de région précédé d'un « R » (R73 pour la région Midi-Pyrénées) ou 000 pour un jeu de données d'emprise nationale.

## Archivage des fichiers contenant une ancienne version de SRCE

Conformément au B.1.6, les données d'un SRCE évoluent dans le temps et le géostandard propose d'archivager les tables afin de garder l'historique des données :

- Les tables N\_SRCE\_DOC\_ddd et N\_SRCE\_ACTE\_ddd restent stables et stockent l'historique des versions de SRCE et des actes s'y rapportant
- Les tables N\_SRCE\_RESERVOIR\_[S|L]\_ddd, N\_SRCE\_CORRIDOR\_[S|L]\_ddd,
   N\_SRCE\_COURS\_EAU\_[S|L]\_ddd, N\_SRCE\_OBSTACLE\_[S|L|P]\_ddd et N\_SRCE\_ACTION\_[S|L|
   P]\_ddd désignent la version courante des données du SRCE. Autrement dit, elles correspondent à la
   série de données vivante du SRCE d'une région.
- Un sous-répertoire est spécifiquement créé pour archiver la version remplacée d'un SRCE. Les fichiers de cette version sont modifiés pour contenir l'année d'adoption (ci-dessous indiquée par AAAA) de la version du SRCE remplacée.

Fichier	Découpage géographique	Classement dans l'arborescence COVADIS
N_SRCE_DOC_ddd N_SRCE_ACTE_ddd N_SRCE_RESERVOIR_[S L]_ddd N_SRCE_CORRIDOR_[S L]_ddd N_SRCE_COURS_EAU_[S L]_ddd N_SRCE_OBSTACLE_[S L P]_ddd N_SRCE_ACTION_[S L P]_ddd N_SRCE_REL_OBJET_EXTERNE_ddd	Régional	AMENAGEMENT_URBANISME ZONAGES_AMENAGEMENT
N_SRCE[AAAA]_RESERVOIR_[S L]_ddd N_SRCE[AAAA]_CORRIDOR_[S L]_ddd N_SRCE[AAAA]_COURS_EAU_[S L]_ddd N_SRCE[AAAA]_OBSTACLE_[S L P]_ddd N_SRCE[AAAA]_ACTION_[S L P]_ddd N_SRCE[AAAA]_REL_OBJET_EXTERNE_ddd	Régional	AMENAGEMENT_URBANISME  ZONAGES_AMENAGEMENT  RXX_SRCE[AAAA]

## Tables contenant les types énumérés

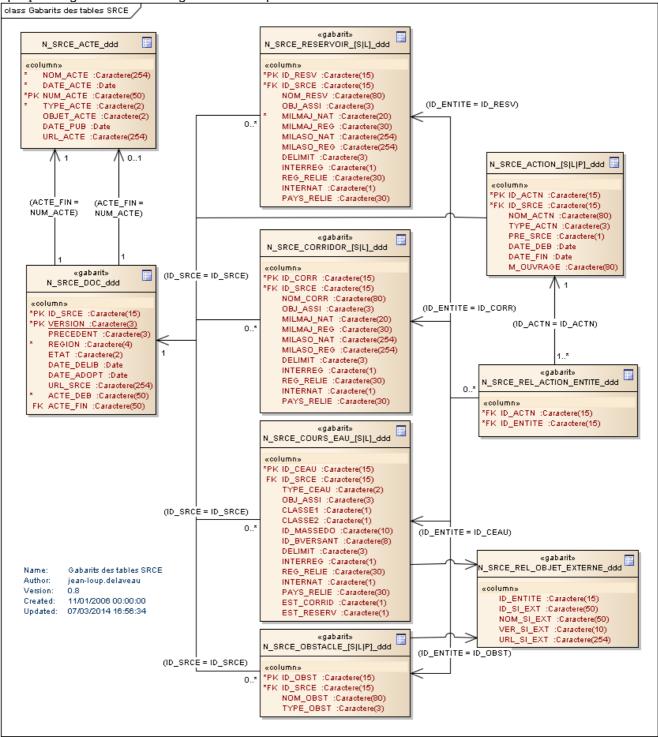
SRCE\_ACTION\_VAL
SRCE\_QUALITE\_LIMITE\_VAL
SRCE\_NATURE\_COURSEAU\_VAL
SRCE\_OBJECTIF\_VAL
SRCE\_OBSTACLE\_VAL
NATURE\_ACTE\_TYPE
DECISION\_TYPE
ETAT\_DOCUMENT\_TYPE

### C.1.3 Dictionnaire des tables pour Mapinfo, QGIS

Le dictionnaire de données décrit les gabarits des tables SRCE implémentés pour être utilisable dans le format propriétaire de Mapinfo ou le format d'échange ESRI Shapefile.

Cette structure informatique permet de stocker les informations figurant dans le modèle conceptuel de données, conformément aux choix d'implémentation consignés en C.1.1.

Les schémas logiques de données ci-après illustrent ces différents choix d'implémentation. Ils fournissent un aperçu des gabarits de tables générés ainsi que des liens entre tables.



N\_SRCE\_ACTE\_ddd / N\_SRCE\_DOC\_ddd / N\_SRCE\_RESERVOIR\_[S|L]\_ddd / N\_SRCE\_CORRIDOR\_[S|L]\_ddd / N\_SRCE\_COURS\_EAU\_[S|L]\_ddd / N\_SRCE\_OBSTACLE\_[S|L|P]\_ddd / N\_SRCE\_ACTION\_[S|L|P]\_ddd / N\_SRCE\_REL\_ACTION\_ENTITE\_ddd / N\_SRCE\_REL\_OBJET\_EXTERNE\_ddd / Tables des types énumérés

## Structure des tables

Nom de la ta N_SF	ble : RCE_ACTE_ddd		Élément implémenté :	<srce.reference></srce.reference>					
Définition	Table contenant	Table contenant la référence des actes administratifs de création, modification, suppression d'un document SRCE							
Géométrie	Sans objet								
Champs	Nom informatique	Valeur	Défin	Définition					
	NOM_ACTE		Nom du document matérialisan	Nom du document matérialisant l'acte administratif					
	DATE_ACTE		Date du document corresponda	Date					
	NUM_ACTE		Numéro officiel du document ay dispositif (numéro d'arrêté préfe	Caractères (50)					
	TYPE_ACTE	08	Indication sur la nature de l'acte administratif.Prend la valeur 08 par défaut correspondant à un acte de délibération d'une collectivité territoriale (valeur stockée dans la table NATURE_ACTE_TYPE).		Caractères (2)				
	OBJET_ACTE	01 02 03 04	Indique si l'acte officialise la cré suppression du dispositif (valeu DECISION_TYPE)	Caractères (2)					
	DATE_PUB		Date à partir de laquelle l'acte le	Date					
	URL_ACTE		Lien vers une version en ligne o	Caractères (254)					

Nom de la table : N_SRCE_DOC_ddd			Classe implémentée : <srce></srce>		
Définition Table contenant la liste des SRCE él			elaborés sur une région		
Géométrie	Sans objet				
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique	
	ID_SRCE		Identifiantdu SRCE	Caractères (15)	
	VERSION		Numéro de version du SRCE	Caractères (3)	
	REGION	FR42 FR72 FR83 FR26 FR53 FR24 FR21 FR94 FR43 FR01 FR03 FR11 FR91 FR74 FR41 FR02 FR06 FR73 FR31 FR25 FR23 FR25 FR23 FR25 FR22 FR22 FR22 FR93 FR04 FR82	Code de la région couverte par le document	Caractères (4)	
	ЕТАТ	01 04 05 07	Dernier état connu du document SRCE (valeurs possibles dans la table ETAT_DOCUMENT_TYPE)	Caractères (2)	
	DATE_DELIB		Date de la délibération du Conseil régional	Date	
	DATE_ADOPT		Date de l'arrêté d'adoption du représentant de l'État en région	Date	
	URL_SRCE		URL ou URI d'accès au document SRCE sous format numérique	URL	
	ACTE_DEB		Numéro de l'acte créant la nouvelle version du document SRCE (il s'agit de l'acte de primocréation ou d'un acte de modification). Clé étrangère permettant de faire le lien avec la table des actes (N_SRCE_ACTE_ddd).	Caractères (50)	
	ACTE_FIN		Numéro de l'acte marquant la fin de cette version du document SRCE (il s'agit d'un acte de modification, d'annulation ou d'abrogation). Clé étrangère permettant de faire le lien avec la table des actes (N_SRCE_ACTE_ddd).	Caractères (50)	

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

Définition	Table contenant les informations relatives aux réservoirs de biodiversité constitutifs du SRCE						
Séométrie	Surface, multi-surface						
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique			
	ID_RESV		Identifiant unique du réservoir	Caractères (15)			
	ID_SRCE		Identifiant unique du SRCE	Caractères (15)			
	NOM_RESV		Nom ou libellé désignant le réservoir	Caractères (80)			
	OBJ_ASSI	01 02	Objectif assigné à l'entité par le SRCE	Caractères (3)			
	MILMAJ_NAT	boisé ouvert humide littoral	Description du milieu selon la nomenclature nationale standardisée	Caractères (20)			
	MILMAJ_REG		Description du milieu selon la nomenclature défin à un niveau régional	e Caractères (30)			
	MILASO_NAT	boisé ouvert humide littoral	Description des milieux associés (autres que le milieu majoritaire) selon la nomenclature national standardisée. Si l'entité est concernée par plusieurs milieux associés, les libellés des milieux sont concaténés en les séparant par une virgule.				
	MILASO_REG		Description des milieux associés (autres que le milieu majoritaire) selon la nomenclature définie à un niveau régional Si l'entité est concernée par plusieurs milieux associés, les libellés des milieux sont concaténés en les séparant par une virgule.				
-	DELIMIT	DG DS	Qualité de la délimitation du corridor	Caractères (3)			
	INTERREG	N/T/F	Indique si l'entité est interrégionale	Caractères (1)			
	REG_RELIE	FR42 FR72 FR83 FR26 FR53 FR24 FR21 FR94 FR43 FR01 FR03 FR11 FR91 FR74 FR41 FR02 FR06 FR73 FR31 FR25 FR22 FR22 FR22 FR22 FR93 FR04	Renseigne si le réservoir sort du périmètre région du SRCE pour relier une ou plusieurs autres régions.  Si le réservoir est relié à plusieurs régions, les codes régionaux sont concaténés en les séparant par une virgule.				

	FR82		
INTERNAT	N/T/F	Indique si l'entité est internationale	Caractères (1)
PAYS_RELIE	DE00 AD00 BE00 BR00 ES00 IT00 LU00 MC00 CH00 SR00	Indique si le réservoir sort du périmètre régional du SRCE pour relier un ou plusieurs autres pays. Si le réservoir est relié à plusieurs pays, les codes nationaux sont concaténés en les séparant par une virgule.	Caractères (30)

## Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

Nom de la ta	ble : N_SRCE_CORRIDO	ée : <corridor></corridor>					
Définition	Table contenant les infor	mations rel	atives aux corridors constitutifs du	SRCE			
Géométrie	Surfacique et linéaire	Surfacique et linéaire					
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition		Type informatique		
	ID_CORR		Identifiant unique du corridor		Caractères (15)		
	ID_SRCE		Identifiant unique du SRCE		Caractères (15)		
	NOM_CORR		Nom ou libellé désignant le corrid	dor	Caractères (80)		
	OBJ_ASSI	01 02	Objectif assigné à l'entité par le S	BRCE	Caractères (3)		
	MILMAJ_NAT	boisé ouvert humide littoral	Description du milieu selon la no nationale standardisée	Caractères (20)			
	MILMAJ_REG		Description du milieu selon la no à un niveau régional	Caractères (30)			
	MILASO_NAT	boisé ouvert humide littoral	Description des milieux associés milieu majoritaire) selon la nome standardisée Si l'entité est concernée par plus associés, les libellés des milieux en les séparant par une virgule.	Caractères (254)			
	MILASO_REG		Description des milieux associés milieu majoritaire) selon la nome un niveau régional Si l'entité est concernée par plus associés, les libellés des milieux en les séparant par une virgule.	nclature définie à ieurs milieux	Caractères (254)		
	DELIMIT	DG DS	Qualité de la délimitation du corri	dor	Caractères (3)		
	INTERREG	N/T/F	Indique si l'entité est interrégiona	lle	Caractères (1)		
	REG_RELIE	FR42 FR72 FR83 FR26 FR53 FR24 FR21 FR94	Renseigne si le corridor sort du p du SRCE pour relier une ou plus régions. Si le corridor est relié à plusieurs codes régionaux sont concaténé par une virgule.	régions, les	Caractères (30)		

		FR43 FR01 FR03 FR11 FR91 FR74 FR41 FR02 FR06 FR73 FR31 FR25 FR23 FR52 FR22 FR93 FR94 FR94		
	INTERNAT	N/T/F	Indique si l'entité est internationale	Caractères (1)
	PAYS_RELIE	DE00 AD00 BE00 BR00 ES00 IT00 LU00 MC00 CH00 SR00	Indique si le corridor sort du périmètre régional du SRCE pour relier un ou plusieurs autres pays. Si le corridor est relié à plusieurs pays, les codes nationaux sont concaténés en les séparant par une virgule.	Caractères (30)

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

Nom de la t	e la table : N_SRCE_COURS_EAU_[S L]_ddd Classe implémentée : <courseausrce></courseausrce>						
Définition	Table contenant les inform	nations rela	itives aux cours d'eau et es <sub>l</sub>	paces de mobilités du SF	RCE		
Géométrie	Surfacique et linéaire						
Champs	Nom informatique	Valeurs	Défini	tion	Type informatique		
	ID_CEAU		Identifiant unique de l'entit	é	Caractères (15)		
	ID_SRCE		Identifiant unique du SRCE	≣	Caractères (15)		
	TYPE_CEAU  01 02 03  Nature de l'information cours d'eau et espace de mobilité  OBJ_ASSI  01 02 Objectif assigné à l'entité par le SRCE		urs d'eau et espace de	Caractères (3)			
			oar le SRCE	Caractères (3)			
	CLASSE1	N/T/F	Indique si l'élément est cla du code de l'environnemer		Caractères (1)		
	CLASSE2	N/T/F			Caractères (1)		
	ID_MASSEDO		Code unique de la masse appartient l'élément. Perm SDAGE		Caractères (10)		
	ID_BVERSANT		Code unique du sous-bass lien avec le SDAGE	sin versant.Permet le	Caractères (8)		
	DELIMIT	DG DS	Qualité de la délimitation d	lu corridor	Caractères (3)		
	INTERREG	N/T/F	Indique si l'entité est interre	égionale	Caractères (1)		

REG_RELIE	FR42 FR72 FR83 FR26 FR53 FR24 FR21 FR94 FR43 FR01 FR03 FR11 FR91 FR74 FR41 FR02 FR06 FR73 FR31 FR25 FR25 FR23 FR25 FR23 FR25 FR24 FR25 FR26 FR27 FR27 FR27 FR27 FR27 FR27 FR27 FR27	Renseigne si le cours d'eau sort du périmètre régional du SRCE pour relier une ou plusieurs autres régions.  Si le cours d'eau est relié à plusieurs régions, les codes régionaux sont concaténés en les séparant par une virgule.	Caractères (30)
INTERNAT	N/T/F	Indique si l'entité est internationale	Caractères (1)
PAYS_RELIE	DE00 AD00 BE00 BR00 ES00 IT00 LU00 MC00 CH00 SR00	Indique si le cours d'eau sort du périmètre régional du SRCE pour relier un ou plusieurs autres pays. Si le cours d'eau est relié à plusieurs pays, les codes nationaux sont concaténés en les séparant par une virgule.	Caractères (30)
EST_CORRID	N/T/F	Indique si l'entité est un corridor	Caractères (1)
EST_RESERV	N/T/F	Indique si l'entité est un réservoir	Caractères (1)

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

Nom de la table : N_SRCE_OBSTACLE_[S L P]_ddd				Classe implémentée : <obstaclecontinuiteecolog< th=""><th>gique&gt;</th></obstaclecontinuiteecolog<>	gique>		
Définition	Table contenant les inforr	nations rela	atives aux entités faisant	obstacle à la continuité éco	logique		
Géométrie	Surfacique, linéaire et po	nctuelle					
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition Type informatique				
	ID_OBST		Identifiant unique de l'e	Identifiant unique de l'entité			
	ID_SRCE		Identifiant unique du SRCE		Caractères (15)		
	NOM_OBST		Nom ou libellé désignar	nt l'obstacle	Caractères (80)		
	TYPE_OBST	01 02 03 04 05 06 07 08	Nature de l'obstacle		Caractères (3)		

10 11 12	

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

Nom de la t	able : N_SRCE_ACTION	N_[S L P]_c	ddd	Classe implémentée : <actionprioritairesrce< th=""><th>&gt;</th></actionprioritairesrce<>	>		
Définition	Table contenant les info	rmations r	elatives aux actions prioritair	es dans le cadre du SRC	E		
Géométrie	Surfacique, linéaire et p	onctuelle					
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définit	ion	Type informatique		
	ID_ACTN		Identifiant unique de l'actior	1	Caractères (15)		
	ID_SRCE		Identifiant unique du SRCE		Caractères (15)		
	ID_ENTITE		Identifiant de l'entité concer	Identifiant de l'entité concernée par l'action			
	NOM_ACTN		Nom ou libellé désignant l'action  Nature de l'action		Caractères (80)		
	TYPE_ACTN	01 02 03 04			Caractères (3)		
	PRE_SRCE  N/T/F Indique si l'action existe avant la mise en place du SRCE. La valeur vide signifie que le champ n'est pas renseigné			Caractères (1)			
	DATE_DEB		Date de prise en compte de l'action. Date à laquelle l'action débute.		Date		
	DATE_FIN	DATE_FIN Date à laquelle l'action engagé est déclarée terminée.		Date			
	M_OUVRAGE		Nom du maître d'ouvrage e	n charge de l'action	Caractères (80)		

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

Nom de la ta	able: N_SRCE_REL_AC	Association implémenté	e:					
Définition	Table contenant les info	Table contenant les informations relatives aux actions prioritaires dans le cadre du SRCE						
Géométrie	Surfacique, linéaire et p	Surfacique, linéaire et ponctuelle						
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition		Type informatique			
	ID_ACTN		Identifiant de l'action. Clé ét contenant la liste des action		Caractères (15)			
	ID_ENTITE		Identifiant de l'entité concer étrangère vers les entités du par l'action	née par l'action. Clé u SRCE concernées	Caractères (15)			

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

Nom de la ta	able: N_SRCE_REL_OB	JET_EXTE	ERNE_ddd	Élément implémenté : <referenceobjetexterne></referenceobjetexterne>					
Définition	Table de relation conten BDCarthage, BDTopo	able de relation contenant les références des objets importés de référentiels externes (SANDRE, ROE, BDCarthage, BDTopo)							
Géométrie	Sans objet								
Champs	Nom informatique	Valeur	1	Type informatique					
	ID_ENTITE			e ou du cours d'eau du SRCE artir d'un ou plusieurs objets	Caractère (15)				
	ID_SI_EXT			ns le système d'informations ou externe, importé dans les	Caractère (50)				
	NOM_SI_EXT			ntifier de manière univoque le ou la base de données externe é.	Caractère (50)				
	VER_SI_EXT		Version du système d'information ou de la base de données depuis laquelle l'objet référencé a été importé.		Caractère (10)				
	URL_SI_EXT			face du système d'informations ées source permettant de	Caractère (254)				

Retour C.1.3. Dictionnaire des tables pour Mapinfo

## Description des tables implémentant les types énumérés

Nom de la table : SRCE_ACTION_VAL  SRCE_QUALITE_LIMITEVAL  SRCE_NATURE_COURSEAU_VAL  SRCE_OBJECTIF_VAL  SRCE_OBSTACLE_VAL				Types implémentés : <actionsrceval< th=""><th>tionVal&gt; uSRCEVal&gt; al&gt;</th></actionsrceval<>	tionVal> uSRCEVal> al>		
Définition	Table implémentant un type énuméré utilisé dans le modèle conceptuel de données. Elle contient la liste des valeurs possibles de l'énumération et permet de faire la correspondance entre chaque code et son libellé.						
Géométrie	Sans objet						
Champs	Nom informatique	Valeurs		Définition	Type informatique		
	CODE	Code numérique incrémental identifiant de manière unique chaque valeur de la liste énumérée					
	LIBELLE		Libellé corr	espondant au code informatique	Caractère(254)		

Nom de la table : NATURE_ACTE_TYPE  DECISION_TYPE  ETAT_DOCUMENT_TYPE				Types implémentés : <naturedocumentval></naturedocumentval>			
Définition	Table implémentant un type énuméré utilisé dans le modèle conceptuel de données. Elle contient la liste des valeurs possibles de l'énumération et permet de faire la correspondance entre chaque code et son libellé.						
Géométrie	Sans objet						
Champs	Nom informatique	ue Valeurs		Définition	Type informatique		
	CODE			érique incrémental identifiant de manière que valeur de la liste énumérée	Caractère(2)		
	LIBELLE		Libellé corr	respondant au code informatique	Caractère(254)		

Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo

## C.2 Métadonnées standard COVADIS

Pour mémoire, sont considérées comme métadonnées locales obligatoires (il s'agit des métadonnées qui seront à renseigner par l'ADL au moment du catalogage d'un jeu de données) :

- Localisateur(s) de la ressource (il s'agit de l'URL où on peut trouver le fichier local de données)
- · Rectangle de délimitation géographique
- Références temporelles (dates de création, de mise à jour ou de publication du jeu de données)
- Précision de positionnement
- · Organisations responsables
- Point de contact des métadonnées
- Formats de distribution
- Jeu de caractères
- · Date des métadonnées

N\_SRCE\_ACTE\_ddd / N\_SRCE\_DOC\_ddd / N\_SRCE\_RESERVOIR\_S\_ddd / N\_SRCE\_CORRIDOR\_[S|L]\_ddd / N\_SRCE\_COURS\_EAU\_[S|L]\_ddd / N\_SRCE\_OBSTACLE\_[S|L|P]\_ddd / N\_SRCE\_ACTION\_[S|L|P]\_ddd

#### Métadonnées standard N\_SRCE\_DOC\_ddd

effectivement, si les utilisateurs qui consultent le catalogue de données n'accèdent pas au SRCE mais à un ensemble de bases de données géolocalisées constitutives du SRCE et ayant servi de base à ce schéma, il faut décrire différemment la ressource

Métadonnée	Valeur				
Identificateur de la ressource	N_SRCE_DOC_ddd				
Intitulé de la ressource	Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région de validé le				
Résumé de la ressource	Indiquer que la table contient la liste des versions de SRCE  Données présentées dans l'atlas cartographique du SRCE. Il faudrait idéalement quelles entités sont présentes (réservoirs, corridors, cours d'eau, actions).				ent identifier
	Le schéma régional de cohérence écologique est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (DREAL ou DRIEE) en association avec un comité régional "trames verte et bleue". Il fixe les priorités régionales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.  Le SRCE identifie et cartographie au 1:100 000 la trame verte et bleue régionale, définit les objectifs de préservation et de remise en bon état des éléments de cette trame et prévoit les mesures et les actions permettant d'atteindre ces objectifs au travers d'un plan d'action stratégique.				
Langue de la ressource	Français				
Catégorie thématique	Environnement				
Mots clés INSPIRE	Usage des sols				
Autres mots-clés (thésaurus GEMET)	Politique environnementale Zones naturelles, paysage, écosystèmes				
Type de représentation spatiale	Vecteur				
Type d'objet géométrique	Polygone				
Résolution spatiale	100000				
Système de référence géodésique	Métropole : RGF93	Antilles : WGS84	Guyane : RGFG95	Réunion : RGR92	Mayotte : RGM04
Projection	Métropole : Lambert93	Antilles : UTM20 Nord	Guyane : UTM22 Nord	Réunion : UTM40 Sud	Mayotte : UTM38 Sud
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Schéma régional de cohérence écologique, version 0.8 – 7 mars 2014				

Métadonnée	Valeur		
Conformité INSPIRE	<del>Conforme /</del> non conforme <del>/ non évalué / sans objet</del>		
Généalogie de la ressource	Le niveau de précision et le mode de représentation peuvent être variables d'une région à l'autre ou selon les éléments au sein d'une même région. Ils sont déterminés par les pilotes des SRCE (État et Région). Les limites d'interprétation et d'utilisation sont donc à préciser par les équipes régionales, dans les documents de SRCE auquel appartient l'atlas cartographique et lors de la mise à disposition des données.		
Sources des données	•		
Fournisseur	DREAL, Conseil régional		
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	Conditions concernant les services ministériels:  La diffusion des données géographiques numériques utilisées dans les schémas de cohérence écologique revêt un caractère obligatoire car ces données sont concernées par le thème « Usage des sols » de l'annexe III d'INSPIRE. L'utilisation en interne des fichiers géographiques obtenus n'est soumise à aucune limitation. Toute production issue d'une utilisation de ces données doit préciser les mentions légales imposées par le producteur du référentiel géographique source (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé) par respect du droit de propriété intellectuelle.  Conditions concernant le public:  Les données géographiques visées par ces métadonnées sont réutilisables sans restriction par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit préciser les mentions		
	légales imposées par le producteur du référentiel géographique source (à préciser localement au moment du catalogage selon le référentiel utilisé) et le nom de l'organisme fournisseur.		
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction		
Commentaire			

Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS

## Annexe

Nom : CodeRegion		Énumération		
Définition	Codes attribués p	es attribués par le code officiel géographique de l'INSEE aux régions administratives françaises		
Valeur	Code	Définition		
Alsace	FR42			
Aquitaine	FR72			
Auvergne	FR83			
Bourgogne	FR26			
Bretagne	FR53			
Centre	FR24			
Champagne-Ardenne	FR21			
Corse	FR94			
Franche-Comté	FR43			
Guadeloupe	FR01			
Guyane	FR03			
lle de France	FR11			
Languedoc-Roussillo	n FR91			
Limousin	FR74			
Lorraine	FR41			
Martinique	FR02			
Mayotte	FR06			
Midi-Pyrénées	FR73			
Nord-pas-de-Calais	FR31			
Basse-Normandie	FR25			
Haute-Normandie	FR23			
Pays de la Loire	FR52			
Picardie	FR22			
Provence alpes côte	d'Azur FR93			
La Réunion	FR04			
Rhône-Alpes	FR82			

Nom : CountryCod	Énumération		
Définition	Liste des codes des pays limitrophes de la France issu de la norme		
Valeur	Code	Définition	
Allemagne	DE00		
Andorre	AD00		
Belgique	BE00		
Brésil	BR00		
Espagne	ES00		
Italie	IT00		
Luxembourg	LU00		
Monaco	MC00		
Suisse	CH00		
Suriname	SR00		